



Les fondations d'abord

Priorité à la petite enfance

De toutes les régions du monde, c'est l'Afrique qui abrite la population la plus jeune. En 1993, les pays d'Afrique subsaharienne comptaient 541,5 millions d'habitants : 20 % d'enfants de moins de 5 ans (109 Millions) et 47 % d'enfants de moins de 14 ans. Cette explosion démographique a fortement accru la demande en services de santé, de protection, d'éducation et, en général, de bien-être pour cette tranche d'âge.

- Mais quel est aujourd'hui le sort des jeunes enfants africains ?

Publié récemment à l'occasion de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants¹ le rapport² du Secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan, évalue les progrès effectués depuis le Sommet mondial pour les enfants

de 1990 et dresse un bilan alarmant. Les conditions ne se sont guère améliorées au cours de la dernière décennie. A la naissance, un enfant africain sur six souffre d'insuffisance pondérale. S'il survit, il aura cinq chances sur six à peine de dépasser l'âge de cinq ans car le taux de mortalité infantile³ en Afrique est le plus élevé du monde. Il est fort probable qu'il souffrira de malnutrition chronique comme plus d'un tiers

des enfants africains de moins de cinq ans. Les services d'assainissement, de santé et de vaccination étant insuffisants (moins de la moitié des enfants sont vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche), et l'accès à l'eau potable loin d'être généralisé (57 % seulement de la population africaine avait accès à l'eau

potable en 2000), cet enfant sera particulièrement vulnérable aux épidémies et maladies infectieuses. Il ne bénéficiera probablement pas de soins de développement de la petite enfance (DPE) car ces services sont encore très rares en Afrique. Pour aggraver les choses, il peut être amené à vivre dans des situations de conflit armé et les risques qu'il devienne orphelin à cause du SIDA ne seront pas négligeables car, sur les 10,4 Millions d'enfants orphelins du SIDA dans le monde, 90 % se trouvent en Afrique subsaharienne ; il est malheureusement prévu que ce chiffre doublera d'ici à 2010.

Face à cette situation, gouvernements africains et agences de coopération et de développement ont le devoir de se

dans ce numéro

- **Le développement de la petite enfance en Afrique**
- **Le Groupe de travail de l'ADEA sur le DPE**
- **Expériences pays : Ghana, Maurice, Namibie**
- **Vers une nouvelle configuration de la coopération éducative en Afrique**



Photographe : Kathryn Wolford, Lutheran World Relief/JHU CCP

mobiliser fortement. Non seulement parce que les enfants sont le groupe démographique le plus important et celui dont la croissance est la plus rapide, mais aussi parce que ce groupe est plus fragile que les autres et que l'avenir des pays dépend de son bien-être.

- Quels sont les défis à relever ?

Ils sont nombreux. D'abord, **accélérer la prise de conscience de l'importance à accorder aux premières années de la vie**. Comme le souligne Judith Evans de la Fondation Bernard van Leer « *les preuves sont là, issues de la physiologie, de la sociologie, de la psychologie et de l'éducation, qui montrent que les premières années sont cruciales pour la formation de l'intelligence, de la personnalité et du comportement social* ». Il faudra notamment insister sur l'incidence de la malnutrition sur les facultés d'apprentissage. Puis, **développer des politiques nationales inter-sectorielles et globales tenant compte des besoins physiques, psychologiques, sociaux et éducatifs nécessaires au développement intégral de l'enfant**. Ces approches holistiques doivent être articulées aux politiques

d'enseignement primaire car les investissements DPE et le bien-être apporté en termes de santé, de nutrition et d'équilibre psychologique diminuent les taux de redoublement et d'abandon et améliorent donc l'efficacité de l'enseignement primaire. Les gouvernements doivent en tenir compte lorsqu'ils répartissent les crédits entre les différents secteurs et sous-secteurs. Il faut aussi **accroître les financements et inciter les gouvernements à inscrire le développement de la petite enfance dans les budgets nationaux**. Kate Torkington, consultante pour le Groupe de travail de l'ADEA sur le DPE, signale que seuls quelques pays africains allouent des crédits au DPE et que ceux-ci, lorsqu'ils existent, sont dérisoires. Elle n'hésite pas à affirmer que « *sans le soutien des bailleurs de fonds internationaux, le fragile édifice du DPE en Afrique s'écroulerait* ». **Mettre en œuvre ces politiques dans un contexte de ressources rares et de priorités concurrentes exigera des stratégies faisant preuve d'imagination, impliquant fortement à la fois les parents et les communautés, et renforçant les capacités de tous les acteurs aux niveaux local, régional et national**. Plusieurs pays ont ouvert la

voie : les tentatives pour développer et mettre en œuvre des approches communautaires, décrites dans ce numéro (Maurice, Namibie, Ghana), sont là pour en attester. Enfin, **face au VIH/SIDA et à son impact sur les familles et la société, des solutions doivent être trouvées pour prendre en charge les orphelins et les enfants fragilisés** qui dépendront encore davantage des programmes DPE pour leurs besoins physiques et affectifs.

Nelson Mandela, ancien président d'Afrique du Sud et Graça Machel, spécialiste auprès de l'ONU des enfants victimes de conflits armés, lançaient récemment un appel aux décideurs politiques :

« *L'avenir de nos enfants dépend de nos capacités d'initiative et des choix politiques des dirigeants* ».

Voilà le défi posé au leadership politique et qu'il a le devoir de relever. ■

1. La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants a eu lieu à New York, du 8 au 10 mai 2002.

2. « Nous les enfants : honorer les processus du Sommet mondial pour les enfants »

3. Le taux de mortalité infantile et juvénile est la probabilité de mourir entre la naissance et l'âge de cinq ans pour mille naissances. En 2000, ce taux était de 175 pour mille en Afrique subsaharienne.

Sommaire

Dossier : Le développement de la petite enfance en Afrique

Les fondations d'abord - Priorité à la petite enfance ...	1
Faut-il construire à partir du septième étage ?	3
De la théorie à l'engagement politique	7
Le projet d'études sur les politiques du GTDPE	10
Le GT sur le développement de la petite enfance	11
La Fondation Bernard van Leer	6
Le Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance	14

Expériences pays

Namibie : Vers davantage d'équité, d'accès et de qualité	12
Maurice : Un concept en évolution	15
Ghana : Un processus d'élaboration de politique presque achevé	18

Vers une nouvelle coopération éducative

Les approches sectorielles	20
Le NEPAD	20
L'initiative PPTE	21
Les programmes de lutte contre la pauvreté	21
Le plan d'action pour l'Afrique du G8	21

Livres

L'éducation de la petite enfance : l'offre et la demande	23
--	----

Brèves sur les activités de l'ADEA

Calendrier

Faut-il construire à partir du septième étage ?

À l'image d'un édifice dont la construction commence par des fondations solides, un enfant a besoin, dès sa plus tendre enfance, de soins élémentaires et d'un apprentissage initial qui accompagneront le développement de son intelligence et de sa personnalité et son insertion sociale. Mais quel bilan peut-on faire aujourd'hui de l'offre pour le développement de la petite enfance (DPE) en Afrique ? Que font les gouvernements et l'aide internationale ?

Imaginez une équipe d'architectes et d'entrepreneurs en pleine réunion pour décider du démarrage de la construction d'un immeuble coûteux. Un intervenant propose de commencer les travaux par les fondations – suggestion vite repoussée par quelqu'un qui préconise de commencer par les étages supérieurs, au motif que ce serait bien plus intéressant (et plus rentable), puisque ce sont ces étages qui donnent tout leur caractère au bâtiment. Un troisième recommande de commencer par le septième étage, pour tirer parti de l'expérience de l'entrepreneur, qui sait quels matériaux utiliser à ce niveau. Tous ignorent comment gérer les étages inférieurs mais ils veulent s'assurer avant tout qu'ils disposent des fonds nécessaires pour construire l'immeuble du septième au treizième étage, dont ils ont la responsabilité. Cette situation vous paraît grotesque ? Jamais un entrepreneur n'envisagerait de bâtir un immeuble stable et résistant en commençant par le septième étage ; il s'assurerait au contraire d'avoir d'abord des fondations solides sur lesquelles s'appuyer ! Pourquoi donc alors sommes-nous convaincus que le soutien à l'apprentissage des enfants ne doit commencer que lorsqu'ils ont sept ans ? L'apprentissage ne commence pas avec l'entrée d'un enfant en primaire ; il démarre dès la naissance, certains pensent même avant, *in utero*.

Consécration du DPE à Jomtien

La Déclaration de Jomtien énonce clairement que l'apprentissage commence bien avant l'entrée à l'école : « *L'apprentissage commence dès la naissance. Le dé-*

veloppement systématique des outils et des concepts de base de l'apprentissage implique donc que l'on accorde l'attention voulue aux soins aux jeunes enfants et à leur éducation initiale, qui peuvent être dispensés dans le cadre d'arrangements faisant intervenir les parents, la communauté ou des structures institutionnelles, selon les besoins ».

En accordant au développement de la petite enfance une considération dont il n'avait pas joui auparavant, la Déclaration et le Cadre d'action de Jomtien ont, dès 1990, consacré le DPE et affirmé sa présence au niveau international.

Des bénéfices indéniables

Malgré cette reconnaissance, les Etats n'avaient, à l'époque, pas véritablement suivi le mouvement ni investi dans leurs concitoyens les plus jeunes. Mais

aujourd'hui, un intérêt croissant se manifeste à l'égard du DPE, en ce qu'il recouvre et signifie pour la vie des jeunes enfants et de leurs familles. On constate une prise de conscience croissante de l'incidence des expériences de la petite enfance sur le reste de la vie. Prenons quelques exemples :

• *La plus-value d'une attention précoce aux besoins de l'enfant est prouvée*

Les preuves continuent de s'accumuler, issues de la physiologie, de la nutrition, de la santé, de la sociologie, de la psychologie et de l'éducation, qui montrent que les premières années sont cruciales pour la formation de l'intelligence, de la personnalité et du comportement social. Les enfants naissent avec des capacités physiques, sociales et psychologiques qui leur permettent de communiquer, d'apprendre et de se développer. Faute d'identification et de soutien, ces capacités

Le DPE, consacré par la Déclaration de Jomtien

Conscients de « la diversité et de la complexité des besoins d'apprentissage fondamentaux des enfants, des adolescents et des adultes, ainsi que de l'évolution de ces besoins », les participants à la Conférence de Jomtien s'accordaient, en 1990, sur la nécessité d'élargir et de redéfinir le champ de l'éducation de base. Dans ce cadre, ils soulignaient le caractère indispensable du développement de programmes destinés aux jeunes enfants.

« L'apprentissage commence dès la naissance. Le développement systématique des outils et des concepts de base de l'apprentissage implique donc que l'on accorde l'attention voulue aux soins aux jeunes enfants et à leur éducation initiale, qui peuvent être dispensés dans le cadre d'arrangements faisant intervenir les parents, la communauté ou des structures institutionnelles, selon les besoins ». *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, article 5.*

s'étioleront au lieu de s'épanouir.

• **Les programmes DPE agissent en faveur de l'équité sociale et économique**

Donner à tous les enfants la possibilité de prendre un « bon départ » permet de réduire les inégalités socio-économiques. Les enfants issus de familles pauvres accusent, souvent très tôt, un retard en termes de développement intellectuel, de maturité scolaire et de préparation à la vie active, par rapport à leurs camarades plus favorisés.

• **L'investissement des premières années profite à l'ensemble de la société**

Les enfants qui ont suivi des programmes DPE font souvent preuve, tout au long de leur vie, d'une plus grande productivité économique. Dans certains cas, on constate aussi une délinquance juvénile moindre et une toxicomanie réduite. Les femmes en profitent également : les programmes DPE incitent les personnes chargées des soins aux enfants à apprendre et à gagner leur vie et permettent aux femmes de participer davantage à l'économie de marché.

• **Les programmes DPE favorisent l'égalité entre les sexes**

Dans la plupart des pays, la participation aux programmes DPE traduit une parité quasi parfaite entre les filles et les garçons (à quelques exceptions près – en Inde, en Iran, aux Maldives, au Népal et au Pakistan, par exemple ; l'inégalité entre les sexes tend par ailleurs à être plus forte dans les zones rurales). Cette parité commence à porter ses fruits sur l'inscription et les résultats des filles dans les écoles. Les filles qui ont vécu une expérience d'apprentissage positive grâce à un programme DPE sont plus susceptibles de plaider en faveur de leur inscription à l'école. Les parents commencent également à percevoir la plus-value que constitue l'éducation de leurs filles et sont donc encouragés à les laisser aller à l'école primaire.

• **Les programmes DPE facilitent le passage à l'école primaire et ont des effets positifs sur les résultats scolaires**

Les enfants dont on s'est bien occupé durant la petite enfance ont davantage de chance d'accéder au primaire et de s'adapter à ce nouveau contexte. L'attention portée à la « maturité » scolaire des

enfants peut améliorer l'efficacité des programmes éducatifs. En effet, les enfants dont on s'est occupé tôt et de manière appropriée sont moins susceptibles de redoubler ou d'abandonner l'école que leurs camarades qui n'ont pas reçu la même attention pendant la petite enfance.

Les bénéfices du DPE étant prouvés, dans quelle mesure les attentes en faveur du développement de ce secteur ont-elles été satisfaites ? Robert G. Myers, du Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance, s'est chargé de cette analyse, qui l'a conduit, avant la Conférence mondiale sur l'Education Pour Tous qui s'est tenue à Dakar en 2000, à étudier les rapports nationaux afin d'évaluer l'augmentation de l'offre de DPE au fil des ans. Il s'est également intéressé au rôle des ONG dans le soutien aux programmes DPE et à l'augmentation de l'aide financière accordée par les organisations internationales et les pouvoirs publics.

Les progrès depuis 1990'

L'existence de programmes DPE varie considérablement selon les pays en développement². Dans les pays qui disposent de données sur la couverture par groupe d'âge, on constate systématiquement une couverture supérieure, dans l'année qui précède immédiatement l'entrée en primaire, que pour les enfants âgés de moins de trois ans. Au Chili par exemple, selon des données de 1996, les programmes DPE ont concerné 3,5 % des enfants âgés de moins de deux ans ; 22 % des enfants de deux et trois ans ; 35,5 % des enfants de trois à cinq ans ; et 83 % des enfants de cinq à six ans.

En simplifiant à l'extrême ces données, on peut conclure que la couverture DPE est liée au développement du secteur primaire. Dans les pays où ce secteur est bien développé, les investissements de l'Etat représentaient, en 1990, 20 à 30 % de l'offre DPE – chiffre qui aurait augmenté de 10 à 15 % depuis Jomtien.

La situation en Afrique

Aucun pays africain n'a, malheureusement, communiqué de données sur la couverture DPE lors de la Conférence

mondiale sur l'Education Pour Tous de Dakar. D'une manière générale, l'offre DPE sur le continent reste très rare et, à quelques exceptions près – comme au Kenya où elle concerne environ 30 % des enfants âgés de trois à cinq ans – les pouvoirs publics se sont peu intéressés au DPE qui leur paraît relever de la responsabilité des familles et des communautés.

Les ONG ont joué un rôle important dans l'élaboration de programmes DPE en Afrique. Ces programmes vont de services directs aux enfants et à leurs familles, jusqu'à la formation des personnes chargées des soins, la conception de programmes scolaires, la mise au point d'outils et la recherche sur l'environnement familial et communautaire. Les pouvoirs publics ont profité de ces expériences qui ont inspiré l'élaboration de politiques suivant une approche communautaire et familiale qui caractérise la majorité des programmes DPE en Afrique.

Malgré des taux de couverture encore faibles, les politiques de soutien aux jeunes enfants et à leurs familles ont fait leur apparition au cours des années 90 dans au moins dix pays : en Afrique du Sud, au Ghana, à Maurice, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, en Namibie, au Nigéria, au Swaziland et au Zimbabwe³.

En 1963, lorsque la Fondation Bernard van Leer a commencé à œuvrer en Afrique australe et orientale, le soutien apporté au DPE avait trois grandes caractéristiques : il s'agissait d'une aide à des projets isolés ; les partenariats étaient peu nombreux ; les acteurs étaient convaincus que les pouvoirs publics devaient être les principaux responsables de l'offre DPE. Les projets s'intéressaient principalement à l'offre d'éducation préscolaire, à la formation des éducateurs et aux outils didactiques. Ils traduisaient la volonté de mettre l'accent sur des services d'apprentissage précoce, comme moyen de prévention de l'échec scolaire. A l'exception du Mozambique qui, jusqu'en 1975, s'est efforcé sans succès de créer un système de jardins d'enfants géré par l'Etat, à l'image des systèmes en place en Europe de l'Est, les modèles de DPE introduits dans les autres pays de la région s'inspiraient largement des idéaux occidentaux sur l'enfance et l'éducation des enfants.

La question de la participation des parents et des communautés restait marginale : leurs contributions n'étaient acceptées que pour des tâches subalternes nécessitant beaucoup de main-d'œuvre – la construction ou la cuisine, par exemple.

Au fil du temps, les organisations partenaires de la fondation en Afrique du Sud sont devenues des institutions réputées qui travaillent avec les jeunes enfants. Leur influence collective s'étend bien au-delà de leur contribution au DPE dans leur propre pays. Les approches « édusoins » ont été diffusées dans toute la région et leur concept a été « vendu » même aux communautés les plus pauvres et les plus isolées, qui voyaient dans l'éducation un moyen d'offrir à leurs enfants les chances qu'elles n'avaient jamais eues. A cet égard, l'introduction de cette approche a été perspicace et positive. Cela étant, dans un contexte de réduction des ressources publiques et d'évolution de l'environnement des enfants, une grande majorité d'enfants ne bénéficie pas des programmes mis en place dans les centres, considérés comme des poches d'excellence et les seules possibilités de DPE existantes.

Une demande croissante

Entre temps, la demande de soins pour les enfants est devenue encore plus pressante, les parents continuant de chercher des endroits sûrs et peu coûteux pour laisser leurs enfants pendant qu'ils travaillent ou qu'ils cherchent un emploi. L'augmentation de la violence, héritée de l'apartheid, ainsi que la guerre et la pauvreté se traduisent par une dégradation toujours plus visible de l'environnement, qui menace le développement des enfants. A mesure que la situation économique s'aggrave, les familles rejoignent des communautés où les services de base de logement, de santé, d'assainissement, d'adduction d'eau et d'éducation sont complètement inadaptés et où les maladies comme le VIH/SIDA, le paludisme ou le choléra font des ravages. Ces conditions de vie ont un impact profond sur les enfants, et beaucoup passent leurs années formatrices dans un environnement difficile.

Certains principes de base qui sous-tendent le DPE ont évolué avec le temps, grâce à l'expérience acquise avec les projets d'intervention pour les enfants. Dans

un grand nombre de domaines, les réponses des communautés, lourdement sollicitées, sont les plus coût-efficaces. La famille au sens large reste encore le lieu principal d'intégration des orphelins. Cependant, il convient d'évaluer la capacité des familles élargies avec plus de soin. Un nombre croissant d'enfants assument un rôle d'adulte, en prenant soin d'enfants plus jeunes et en apportant un revenu à la famille.

Le renforcement des communautés, afin qu'elles puissent faire face à un nombre croissant d'orphelins et d'enfants vulnérables, passe par un soutien accru aux familles au sens large et aux ménages dont le chef est un enfant ; il passe aussi par l'étude de systèmes communautaires d'hébergement pour prendre en charge les enfants devenus orphelins dans les zones rurales et urbaines.

Si le renforcement des capacités des familles et des communautés est d'une importance cruciale, il doit aller de pair avec une augmentation des ressources et une offre de services améliorée, notamment dans le domaine du bien-être social et de l'éducation. La capacité de concevoir des programmes ingénieux qui iden-

Le difficile passage à l'école primaire : l'exemple des enfants San au Botswana

« Les San viennent d'une culture où adultes et enfants ont des relations très libres : l'éducation est informelle et fait partie intégrante de ces relations où sévices physiques et châtiments corporels sévères sont totalement inconnus ; ils ont de ce fait beaucoup de mal à comprendre le mode de fonctionnement du système éducatif formel. Les enfants n'arrivent pas à s'adapter aux horaires stricts et à l'enfermement en groupe dans une salle de classe. Les cours sont dispensés en setswana et en anglais par des enseignants, qui n'ont aucune idée de la culture et de la langue san et ne la comprennent donc pas.¹ »

¹ Willemien le Roux (2002). *The Challenges of Change: A tracer study of San preschool children in Botswana*. Fondation Bernard van Leer.

Pour tous les enfants, l'entrée à l'école primaire est une phase de transition importante entre deux environnements. Pour ceux qui passent directement de leur foyer à l'école primaire, le passage peut être difficile en raison des efforts d'adaptation à un environnement nouveau. L'étude de Willemien Le Roux sur la communauté San au Botswana apporte un éclairage intéressant sur la situation des cultures minoritaires et sur les problèmes rencontrés par les enfants face à des attentes sociales, des normes contradictoires et des langues inconnues. Ils sont également confrontés à la pression exercée par les parents, qui ne font pas confiance au système scolaire qui leur « vole » leurs enfants.

L'étude montre que, si l'école n'est pas capable de s'adapter à l'environnement que les enfants ont connu auparavant, elle les contraint à faire d'immenses efforts pour réussir : bien peu en seront capables. Il faudrait que soient proposées des écoles maternelles enseignant dans les langues maternelles afin que les enfants soient progressivement habitués au système plus rigide de l'école primaire. Les parents seraient ainsi également mieux à même d'accepter le système formel.

tifient et aident les familles dans le besoin et de leur apporter une aide économique et psychologique supplémentaire en mobilisant les services existants est désormais prise en compte dans les programmes. Nos partenaires sont donc impliqués dans un certain nombre de réseaux et de groupes de pression qui poussent les gouvernements et les entreprises à agir pour obtenir des réformes sociales et l'accès à de nouvelles ressources pour les enfants.

L'aide internationale au DPE en Afrique

Au début des années 90, seules quelques organisations internationales fournissaient un soutien conséquent au DPE en Afrique. L'aide de la Fondation Bernard van Leer se faisait surtout dans le cadre d'un développement centré sur l'enfant et basé sur la communauté. L'UNICEF finançait un certain nombre de projets par l'intermédiaire de ses bureaux locaux. D'autres organisations apportaient une aide ponctuelle à des projets isolés. D'une manière générale, les ressources financières disponibles allaient à des projets pilotes ou témoins, qui comportaient souvent une composante de formation.

Comme M. Myers le souligne dans son rapport, les choses ont commencé à évoluer dans les années 90. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que le niveau général des ressources internationales affec-

tées au DPE a considérablement augmenté depuis 1990. Cette évolution a été motivée par le succès de certains programmes de survie des enfants qui ont amené à poser la question « La survie, oui mais que faire ensuite ? »⁴ et un ensemble d'autres facteurs : une meilleure connaissance des processus d'apprentissage des enfants et de la plus-value des programmes de la petite enfance ; une volonté de mieux préparer les enfants à l'école, face à une participation toujours plus forte des femmes au marché du travail ; les actions internationales de sensibilisation. La Déclaration de Jomtien et la Convention des droits de l'enfant ont mis en place de nouvelles structures d'assistance aux enfants et ont fait pression sur les signataires afin qu'ils définissent les soins aux enfants en des termes plus larges que ceux de santé ou de nutrition.

Poser les fondations : sept ans, c'est trop tard !

La plate-forme EPT a établi les fondements des actions DPE en déclarant : « Commençons dès la naissance ». Cela semble évident pour quiconque passe un peu de temps à observer le comportement d'un nouveau né ; et pourtant, ce constat n'est que rarement appliqué lors de l'élaboration de programmes « éducatifs ». Les notions d'« apprentissage » et de « scolarité » sont souvent confondues alors que ce qui importe avant tout est de

garantir le meilleur soutien possible à l'apprentissage dans tous les contextes. L'éducation Pour Tous ne concerne pas uniquement le primaire et le secondaire ; elle doit aussi s'intéresser à la création d'environnements dans lesquels chaque individu, du plus jeune au plus âgé, peut apprendre.

JUDITH L. EVANS

DIRECTEUR

DOCUMENTATION ET COMMUNICATION
FONDATION BERNARD VAN LEER

1. Les données collectées sont essentiellement relatives à l'éducation ; la couverture en programmes de santé n'est pas intégrée dans ces données.

2. Les données sur la couverture DPE sont tirées du rapport préparé par Robert G. Myers, *Early Childhood Care and Development – A Global Review 1990-99*.

3. Communications de Margaret Kabiru et du bureau régional de l'UNESCO à Harare, citées dans : Robert G. Myers, *Early Childhood Care and Development – A Global Review 1990-99*.

4. *Southern Africa, Regional Strategy Paper*. Fondation Bernard van Leer, 2000.

Références

- Robert G. Myers, *Early Childhood Care and Development – A Global Review 1990-99*. UNICEF et le forum EPT, 2002.

- Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance.

- Bernard van Leer Foundation (2000). *Southern Africa, Regional Strategy Paper*. La Haye, décembre.

La Fondation Bernard van Leer

La Fondation Bernard van Leer est une fondation privée créée en 1949, dont le siège social se trouve aux Pays-Bas. Elle a pour mission d'améliorer les conditions de vie des jeunes enfants de moins de 7 ans issus de milieux socio-économiques défavorisés.

La Fondation œuvre dans quarante pays, et finance deux types de projets. Les uns doivent contribuer à augmenter la qualité des programmes de développement des jeunes enfants ou chercher à partager les connaissances et le savoir-faire acquis dans ce domaine. Les autres, les plus nombreux, sont des projets de développement de longue durée, novateurs et culturellement appropriés. La Fondation soutient environ 140 projets de ce type, destinés aux jeunes enfants, exclus du système éducatif ou des autres offres de développement en raison de problèmes sociaux, culturels et/ou ethniques (enfants des bidonvilles urbains ou des régions rurales isolées, enfants d'adolescents, ...) Ces projets doivent avoir un impact durable en devenant auto-suffisants ou en proposant des modèles transmissibles. Ils doivent aussi soutenir les quatre principes suivants : approche positive du développement des enfants ; rôle fondamental des parents en tant que premiers éducateurs ; amélioration de l'environnement des enfants ; recherche de solutions au sein de la communauté locale.

Fondation Bernard van Leer :

P.O. Box 82334, La Haye, Pays-Bas ; Tél: +31 70 351 20 40 ; Fax: +31 70 350 23 73 ; Mél : registry@bvleerf.nl

Site web : www.bernardvanleer.org

Le DPE en Afrique

De la théorie à l'engagement politique

Malgré les retombées positives des programmes pour le développement de la petite enfance (DPE) les budgets qui leur sont alloués par les gouvernements africains restent dérisoires. Kate Torkington, consultante pour le projet d'étude sur les politiques du GTDPE analyse les raisons qui expliquent le fossé constaté entre l'acceptation théorique des bienfaits du DPE et l'engagement financier qui doit l'accompagner.

« Il conviendrait que lorsque des gouvernements, conscients de leurs responsabilités, prennent des décisions en matière de législation, de politiques, de programmes et de budget, ils prêtent la plus grande attention à la phase de la petite enfance. Toutefois, ce sont ces premières années de la vie qui sont les plus négligées, au détriment des enfants et des nations »¹.

Cette citation, tirée d'un document de l'UNICEF intitulé *La situation des enfants dans le monde en 2001*, insiste sur le caractère fondamental de la petite enfance et souligne la place encore insuffisante qui lui est accordée par les décideurs politiques au plan mondial et surtout en Afrique.

Le travail admirable accompli dans le domaine du DPE par de simples particuliers et des organisations (ONG essentiellement) a été fortement stimulé par la Conférence mondiale sur l'Éducation pour Tous (EPT) de Jomtien en 1990 et peut être davantage encore par les forums internationaux sur l'EPT qui ont suivi. Le Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu la même année, a lancé un appel en faveur du DPE et d'une réduction drastique de la mortalité et de la malnutrition infantiles. Les agences internationales, telles que l'UNICEF, ont donné au DPE la priorité dans leurs programmes. Mais si les organismes bilatéraux et les gouvernements ont admis, en théorie, l'importance du DPE, cette reconnaissance s'est rarement traduite en engagements budgétaires et en programmes. Comme l'affirment Judith Evans, Robert Myers et Ellen Ilfeld : « *Les gouvernements n'ont pas inscrit au budget de*

l'Etat le financement du DPE à un niveau qui pourrait se justifier par les retombées attendues de la mise en œuvre de bons programmes DPE »².

Des arguments solides en faveur d'investissements accrus

Pourtant, les arguments en faveur du financement du DPE sont indiscutables. Au plan international, tous s'accordent pour définir le DPE comme « *le processus de changement au cours duquel l'enfant va maîtriser, à un niveau de plus en plus complexe, ses capacités de comportement, de perception et d'interaction face aux êtres et aux choses qui l'entourent* »³. Cette définition recouvre le développement physique, cognitif, émotionnel et social de l'enfant, toutes ces dimensions étant intimement liées et constituant ce que l'on appelle « le développement holistique de l'enfant ». C'est au cours des toutes premières années de sa vie, de la naissance jusqu'à l'âge de huit ans, lorsque l'enfant apprend en faisant, en expérimentant, en manipulant des objets, en explorant plutôt qu'en raisonnant, que se forment ses capacités d'apprentissage et son attitude face au savoir. C'est pourquoi les enfants ne se développeront pleinement que si, au cours de leur petite enfance, leurs besoins d'affection, d'interaction et d'apprentissage par le jeu sont satisfaits tout comme leurs besoins élémentaires en matière de protection, de nutrition et de santé.

Au cours des années 90, les études sur le cerveau humain ont apporté d'autres preuves manifestes de l'intérêt d'investir dans le DPE. Elles ont clairement démontré que les trois premières années de la vie sont cruciales pour le

développement et la croissance du cerveau et qu'en l'absence d'un environne-

Les gouvernements africains n'accordent au DPE qu'un soutien insuffisant pour garantir son développement et son amélioration. Il ne serait pas exagéré de dire que, sans le soutien des bailleurs de fonds internationaux, le fragile édifice du DPE en Afrique s'écroulerait.

ment stimulant, le cerveau de l'enfant sera moins développé qu'il ne devrait l'être normalement⁴. La déclaration rédigée en 1996 lors de la conférence de la Banque mondiale sur le DPE, résume les bienfaits à long terme à retirer de l'investissement au profit des très jeunes enfants.

- Les actions mises en œuvre en direction des très jeunes enfants seraient bénéfiques à la communauté dans son ensemble et permettraient aux mères d'avoir une activité rémunérée et de s'instruire ;
- Elles réduiraient les inégalités générées par la pauvreté et les discriminations sociales et de « genre » ;
- Les améliorations apportées au bien-être (nutrition, santé, équilibre socio-psychologique) augmentent les taux d'inscription scolaire, diminuent les taux de redoublement et d'abandon et améliorent les résultats scolaires ;
- Les investissements en faveur du DPE réduiraient les coûts et amélioreraient l'efficacité de l'enseignement primaire ;

➤ Les enfants qui parviennent à un épanouissement physique et mental optimal deviendront des citoyens plus productifs⁵.

Pourquoi une théorie admise n'a-t-elle pas conduit à l'action politique ?

Partout dans le monde, les arguments théoriques pour soutenir les investissements dans le DPE sont largement compris et, au niveau international, l'engagement en faveur du DPE est régulièrement réaffirmé ; cet engagement a d'ailleurs conduit à l'élaboration de programmes nombreux et variés qui s'intéressent à cette phase du développement de l'enfant. Cependant, ces programmes ont été, pour la plupart, élaborés par les

agences internationales et les ONG et n'ont que très rarement été inscrits dans les budgets et politiques des gouvernements. Face à l'inaction des gouvernements et des organismes bilatéraux – qui semblent ne pas savoir traduire la valeur théorique du DPE en programmes pratiques – ONG et organismes internationaux considèrent qu'ils ont le devoir de tracer la voie.

Il existe aujourd'hui une masse d'informations sur de remarquables projets et programmes DPE à travers le monde ; elles ont une valeur inestimable en tant qu'illustration des principes de DPE. Mais elles démontrent aussi que le problème fondamental de l'augmentation des investissements n'a pas été traité. L'approche holistique du DPE s'accommode mal de l'organisation compartimentée

des gouvernements qui répartissent entre les différents ministères de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et de la femme, ou transfèrent aux ONG ou au secteur privé, la responsabilité de s'occuper des jeunes enfants, de leurs familles et de leurs communautés. Il s'ensuit que chaque département ministériel peut prétendre avoir une politique DPE, qui s'exprime par une ou deux lignes ou même un chapitre entier dans les documents de politique du secteur, mais ne se traduit que très rarement en engagement financier. Ce phénomène est illustré dans une étude effectuée par Nat Colletta et Any Jo Reinhold en 1997⁶ sur les dépenses d'éducation dans les budgets des gouvernements africains et sur la part allouée aux programmes DPE [cf. le Tableau ci-contre]. Cette étude montre que seuls 4 pays sur 25 avaient alloué des crédits au DPE et que ces crédits étaient ridiculement bas.

Les ministres de l'éducation, dans les pays en développement, pressés d'améliorer l'enseignement primaire et de lui accorder les crédits nécessaires, affirment que la totalité des crédits sont destinés à ce niveau. Les ministres des autres secteurs sociaux avancent des arguments semblables, mais si l'on veut que l'engagement en faveur du DPE soit assuré, il conviendra de mettre en place des politiques et des services intersectoriels, assortis d'un budget également commun.

Les dépenses publiques de l'éducation

La situation du DPE en Afrique

La situation globale du DPE en Afrique se réduit encore à des actions parcellaires et non coordonnées. Il existe en Afrique beaucoup de projets DPE, mais, en raison des ressources limitées, très peu d'entre eux sont devenus de vrais programmes et très peu bénéficient d'un financement du gouvernement. En général, l'offre DPE se fait à partir de centres gérés pour la plupart par des organisations à caractère privé ou par de simples particuliers. La plupart des projets sont de qualité médiocre, manquent d'équipements, ne suivent pas la réglementation en vigueur et n'offrent qu'une sécurité toute relative. Dans un ou deux pays africains, le ministère de

l'éducation, avec un soutien important des ONG internationales, prend en charge la formation des enseignants qui travaillent dans les centres DPE et paie le salaire des enseignants du pré-élémentaire. Dans ces centres, l'accent est mis sur le développement cognitif de l'enfant et en particulier sur sa préparation à l'enseignement formel.

Le projet d'étude sur les politiques

Le projet d'étude sur les politiques auquel le GTDPE s'est attelé dans les pays africains [voir l'article en page 10], a confirmé ce que l'on soupçonnait déjà :

- Le DPE en Afrique se confond avec l'enseignement dispensé dans des centres (écoles maternelles) qui préparent à l'enseignement formel ;
- Il est encore rare de trouver des initiatives éducatives mises en œuvre à la maison et par les parents ;
- On considère souvent que l'éducation à la santé ne fait pas partie du DPE.

Le rapport de synthèse sur le projet⁷ conclut qu'il n'existe pas encore en Afrique d'approche holistique de la problématique de DPE.

L'étude s'est concentrée tout particulièrement sur les questions liées aux politiques et au financement des initiatives DPE. Il est clair que dans de nombreux pays africains les personnes intéressées par le DPE luttent pour l'élaboration de politiques DPE adéquates mais éprouvent des difficultés à rester fidèles au principe holistique dès lors que l'action gouvernementale se distribue entre plusieurs ministères impliqués. Plusieurs pays ont déclaré avoir élaboré des politiques DPE spécifiques sous l'égide du ministère de l'éducation ou d'autres ministères, par exemple les ministères de la femme ou des affaires sociales. Apparemment, aucun comité de coordination efficace n'a été mis en place et l'offre de services DPE se limite souvent à l'action d'un seul ministère.

Tous les pays considèrent que les principaux facteurs qui entravent le DPE sont :

- Les ressources financières inadéquates ;

- Le financement du gouvernement très limité et soumis à une conjoncture socio-économique difficile ;
- Le manque de transparence, dans les budgets des ministères, sur les crédits alloués au DPE.

Au contraire, les facteurs favorables au développement du DPE seraient :

- L'engagement, l'implication et le soutien des communautés ;
- Une demande croissante exprimée par la population ;
- La mise en place de programmes de formation dans ce domaine ;
- Le fort soutien des agences internationales.

En outre, le projet d'études sur les politiques montre que de très nombreux enfants, en Afrique, ne bénéficient toujours pas de services DPE. Les gouvernements africains n'accordent au DPE qu'un soutien insuffisant pour garantir son développement et son amélioration. Il ne serait pas exagéré de dire que, sans le soutien des bailleurs de fonds internationaux, le fragile édifice du DPE en Afrique s'écroulerait.

Les actions à entreprendre

Le projet d'études sur les politiques du GTDPE essaye de s'attaquer de front aux problèmes. Le principe et l'idée qui le sous-tendent est que « *l'engagement des gouvernements est essentiel pour élaborer et développer des politiques et une offre de DPE. Des politiques spécifiques et intersectorielles, fondées sur un engagement en faveur d'une approche holistique du DPE, sont seules susceptibles d'être les plus efficaces* ».

Dans les trois pays qui ont fait l'objet d'une étude de cas (Ghana⁸, Maurice⁹, Namibie¹⁰), les auteurs ont décrit les difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques spécifiques et intersectorielles. Malgré ces difficultés, on constate une progression nette du DPE dans ces trois pays, relatée dans la présente édition de la Lettre d'information [Voir la rubrique *Expériences Pays*, page 12-19].

Le GTDPE arrive aux conclusions suivantes, soulignées dans le rapport de

synthèse : si les gouvernements africains reconnaissent l'importance du DPE, il est nécessaire qu'ils élaborent des politiques intégrées mettant l'accent sur les tout petits, filles et garçons, plutôt que de répondre, de façon cloisonnée, aux différents aspects du développement de l'enfant. En résumé, pour atteindre cet objectif, il faut :

- Un ministère (ou une agence) chef de file pleinement engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique intersectorielle ;
- Un comité de coordination fort et de haut niveau, représentant tous les secteurs et les principaux organismes concernés ;
- La création d'un fonds commun, capable de financer des programmes conjoints, avec des contributions obligatoires de toutes les parties prenantes.

De telles initiatives, démontrant un engagement national clair en faveur du Développement de la petite enfance, pourraient attirer un financement ciblé des bailleurs de fonds étrangers. Ces partenariats pourraient ainsi consolider l'édifice fragile et précaire du DPE en Afrique.

KATE TORKINGTON

CONSULTANTE POUR LE PROJET D'ETUDES SUR LES POLITIQUES DU GTDPE

1. Bellamy, Carol, *La situation des enfants dans le monde - la petite enfance*. UNICEF 2001.
2. Evans J.L., Myers R.G. et Ilfeld E.M., *Early Childhood counts: A Programming Guide on Early Childhood Care for Development*. Banque Mondiale 2000.
3. Myers R.G., *The Twelve who Survived*. High Scope Press 1995.
4. Nash J.M., *Fertile Minds, Special report*. Time magazine, 3 février 1997.
5. *Report of the Conference on Early Childhood Development*, Atlanta, avril 1996. Banque Mondiale 1997.
6. Colletta N. et Reinhold, A.J., *Review of Early Childhood Development Policy and Programmes in Sub-Saharan Africa*. Banque mondiale 1997.
7. Torkington Kate, *Projet d'analyse de politiques : Rapport de synthèse*. ADEA 2001.
8. *Elaboration de la politique de développement de la petite enfance au Ghana*. Par J.K.A. Boakye, M. Adamu-Issah et S. Etse.
9. *Analyse de politiques de développement de la petite enfance, étude de cas sur Maurice*. Par V. Bassant et M. Moti.
10. *Revue de la politique de développement de la petite enfance et de sa mise en œuvre, étude de cas sur la Namibie*. Par A. Ashby, D. Berger, A. Butkus-Ndazapo et J. Matjila.

Le projet d'études sur les politiques du GTDPE

Faute de politiques nationales claires, le développement de la petite enfance (DPE) a peu de chances d'être assuré dans les pays africains : c'est la raison pour laquelle le projet d'études sur les politiques a été l'une des premières tâches auxquelles le GTDPE s'est attelé.

Initié en 1999, le projet d'études sur les politiques du GTDPE avait pour objectif de faire un bilan des politiques DPE en Afrique subsaharienne. Les objectifs spécifiques du projet étaient :

- Sélectionner et appuyer un certain nombre de pays dans leur analyse des processus d'élaboration et de mise en œuvre de leur politique nationale ;
- Renforcer les capacités d'analyse de politiques dans les pays sélectionnés ;
- Renforcer le réseautage national, les partenariats, la coopération et le dialogue sur les politiques entre tous les acteurs du DPE dans les pays ;
- Identifier des domaines d'actions stratégiques pour mobiliser le soutien public et politique, attirer des ressources et renforcer les capacités DPE ;
- Identifier les besoins, les écarts à combler et les obstacles à surmonter dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales de DPE ;
- Diffuser les résultats du projet afin d'améliorer l'engagement national en faveur du DPE.

Pour le projet, une enquête sur les politiques DPE a été réalisée en 1999 par le biais d'un questionnaire adressé à tous les ministres de l'éducation d'Afrique subsaharienne. En outre, trois études de cas ont été réalisées au Ghana, à Maurice et en Namibie.

L'enquête sur les politiques

L'enquête a révélé qu'un grand nombre de personnes s'étaient engagées en faveur du développement de la petite enfance (parents, communautés, ONG, salariés du secteur public ou privé). Mais les enfants

qui profitent de services DPE sont encore trop peu nombreux et dépendants de l'aide de la communauté internationale. Les gouvernements africains doivent donc se mobiliser pour garantir une amélioration et une multiplication des services aux jeunes enfants. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques jouent ici un rôle fondamental qu'il conviendra de renforcer.

Les études de cas

Les études de cas réalisées au Ghana, à Maurice et en Namibie visaient à rassembler des informations sur les processus d'élaboration d'une politique DPE et, si possible, sur sa mise en œuvre. Grâce à elles, des progrès vers la mise au point d'actions nationales ont été réalisés.

L'étude de cas ghanéenne a suscité un regain d'attention pour le DPE, qui est devenu un thème prioritaire dans le programme du gouvernement. A Maurice, un groupe de travail a été créé pour étudier les recommandations de l'étude et proposer un plan de réforme de la politique DPE du pays. En Namibie, le ministère de la Condition féminine et du Bien-être de l'enfant est à la recherche d'un financement pour revoir et améliorer sa politique DPE. Depuis que l'étude a été réalisée, l'UNICEF a introduit en Namibie un programme de formation approfondie sur le DPE.

Les études de cas n'ont pas uniquement servi à faire avancer le DPE dans les trois pays ; elles ont montré que l'on pouvait bâtir des projets à l'aide des forces vives du pays, des populations et des organisations.

Le renforcement des activités

Une réunion consultative du GTDPE a fourni l'occasion de consolider les enseignements tirés du projet d'études sur les politiques. Le ministère néerlandais des Affaires étrangères a ainsi accueilli, du 10 au 12 décembre dernier, 26 participants venus d'Afrique francophone et anglophone, d'organisations internationales et bilatérales et de réseaux africains impliqués dans le DPE. Chaque pays représenté à la réunion a brossé un tableau rapide de la politique nationale de DPE. Les principaux enseignements :

- ▶ Une politique de DPE doit viser le développement global de l'enfant ;
- ▶ Une planification et une coopération trans-sectorielles sont d'une importance vitale si l'on veut parvenir à ce développement global ;
- ▶ De solides mécanismes trans-sectoriels de coordination doivent être mis en place ;
- ▶ Le DPE doit être intégré dans les programmes de lutte contre la pauvreté ;
- ▶ Des ressources adéquates, tant financières qu'humaines, doivent être allouées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques ;
- ▶ Un engagement politique permanent est primordial ;
- ▶ La consultation la plus large possible, à toutes les étapes et à tous les niveaux du processus, est essentielle ;
- ▶ En Afrique, l'offre DPE provient essentiellement des services centraux. Une alternative rentable, impliquant les familles et les communautés, pourrait contribuer de façon significative au DPE et devrait être encouragée. ■

Les trois études de cas sur le Ghana, Maurice et la Namibie ainsi que le rapport de synthèse du projet d'études sur les politiques (voir références en bas de la page 9) peuvent être consultés sur le site web de l'ADEA - www.ADEA.net.org

Le Groupe de travail sur le développement de la petite enfance

Qu'est ce que le GTDPE

Le groupe de travail sur le développement de la petite enfance (GTDPE) est le GT de l'ADEA le plus récent. Créé en 1997, il a été piloté par l'UNICEF jusqu'en 1998, date à laquelle le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a pris la relève. Le programme du GTDPE est guidé par un groupe consultatif constitué de représentants de ministères africains intéressés par le DPE, d'organisations internationales et sous-régionales œuvrant dans le domaine du DPE en Afrique ainsi que d'organisations qui financent les activités du groupe.

Mission et objectifs du GTDPE

La mission du GTDPE est d'encourager et d'apporter son soutien aux pays africains engagés en faveur du développement de la petite enfance (DPE).

Les travaux du groupe s'appuient sur les principes suivants :

- Les différentes facettes du développement de l'enfant sont interdépendantes et de même importance (approche holistique) ;
- La phase critique du DPE débute avant la naissance et se poursuit jusqu'aux premières années de la scolarisation formelle ;
- Les interventions DPE respectent les pratiques et les convictions culturelles qui participent, dans chaque société, à l'éducation des enfants ;
- L'implication des parents et des communautés est indispensable à la mise en œuvre d'une politique DPE et à l'offre de services DPE ;
- L'engagement des gouvernements est fondamental pour la mise au point et le développement des politiques DPE ; de même, des politiques trans-sectorielles, fondées sur un engagement en faveur d'un DPE holistique ont plus de chance de réussir.

Les activités du GTDPE

Avec ces principes présents à l'esprit, le groupe de travail a, en 1999, initié un projet d'études des politiques [voir l'article en page 10]. Trois pays – le Ghana, Maurice et la Namibie – ont mené des études de cas qui se sont intéressées aux processus d'élaboration et de mise en œuvre de leurs politiques. Le GTDPE et les bureaux nationaux de l'UNICEF en Afrique ont fourni une aide financière et technique. Parallèlement, le groupe de travail a réalisé une enquête sur l'offre et les politiques DPE dans les pays africains, par le biais d'un questionnaire adressé à tous les ministères de l'éducation.

A l'issue de ces études de cas et de cette enquête, le groupe de travail, en collaboration avec les équipes des trois pays concernés, a mené une analyse globale des résultats, publié un rapport de synthèse et produit un document avec des lignes directrices pour les pays africains souhaitant développer leurs propres politiques DPE. Les résultats du projet d'études sur les politiques seront largement diffusés.

Parmi les autres activités envisagées par le GTDPE figurent :

- La production d'un manuel destiné à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques DPE. Le GTDPE apportera également son soutien aux pays souhaitant se lancer dans l'élaboration d'une politique DPE ;
- De nouvelles études sur les politiques de DPE en Afrique subsaharienne seront réalisées en collaboration avec d'autres organisations ;
- Les pays seront encouragés à prévoir des stratégies pour venir en aide aux jeunes enfants affectés par le VIH/SIDA. Le GTDPE s'efforcera également d'établir des partenariats avec d'autres organismes intervenant dans ce domaine.

Organisation du GTDPE

Le GTDPE est en train de mettre en place une structure visant à impliquer davantage de partenaires en Afrique.

Il cherche également à collaborer avec les autres groupes de travail de l'ADEA et à renforcer ses relations avec des organisations internationales impliquées dans le DPE telles que l'UNICEF, l'UNESCO ou la Banque mondiale. A long terme, le groupe souhaite que son pilotage soit assuré par une institution ou un pays africains.

Comment entrer en contact avec le GTDPE :

Jeannette Vogelaar (Leader)

Ministère néerlandais des Affaires étrangères.
DCO/OO/BE - Bezuidenhoutseweg 67
P.O. Box 20061 - 2500 EB The Hague, Pays Bas
Tél. : +31 70348 6712 Fax : +31 70348 6436
Mél : jeannette.vogelaar@minbuza.nl

Kate Torkington (Coordonnatrice du projet d'études sur les politiques)

Tél. : 44 (0)161 224 7836
Fax : 44 (0)161 225 2818
Mél : kate@applebylodge.demon.co.uk

Namibie

Vers davantage d'équité, d'accès et de qualité

Depuis 1996, la Namibie a une politique de développement de la petite enfance. Si celle-ci reconnaît la nécessité d'opter pour une approche trans-sectorielle qui implique les parents, les communautés, les ONG et différents organes publics, dans la pratique, la coordination pluri-sectorielle se révèle difficile à instaurer.

A l'époque de l'indépendance, en 1990, le gouvernement conduit par le South West Africa People's Organization (SWAPO) hérite d'un pays en guerre depuis 20 ans composé de 13 groupes ethniques différents bénéficiant de prestations de services très

pement de la petite enfance (DPE), il doit se résoudre – confronté à toutes les autres inégalités sociales criantes – à renoncer à fournir une scolarisation aux enfants âgés de moins de sept ans (l'âge d'entrée dans le primaire). Cela étant, afin de permettre aux jeunes enfants d'accéder à l'éduca-

Le processus d'élaboration de la politique DPE

A la fin de l'année 1992, le gouvernement organise avec le soutien de l'UNICEF une conférence nationale sur la protection et le développement de la petite enfance. Les participants représentent un large éventail d'autorités départementales et d'ONG actives dans le domaine du DPE. Les bases d'une politique DPE globale et trans-sectorielle sont alors posées : elles reconnaissent la nécessité de renforcer et de soutenir les parents et les communautés responsables du développement des jeunes enfants.

Un groupe de travail pluri-sectoriel est créé : il est chargé de rédiger un projet de politique DPE et consacre plusieurs années à discuter du contenu de la politique avant de confier à un consultant extérieur la rédaction du texte préliminaire. Dans un pays riche de cultures différentes mais où les inégalités de revenu sont considérables, la définition de la qualité, la fixation de normes, la conception de structures de soutien et la définition des rôles et des responsabilités ne peuvent se faire en un jour. Un consensus est finalement obtenu et le gouvernement adopte en 1996 une politique de développement de la petite enfance. Cette politique holistique est considérée comme l'une des meilleures élaborées en Afrique ; nous en sommes très fiers.

Les structures de soutien pour les programmes gérés par les communautés

L'un des grands principes qui sous-tendent cette politique veut que la famille



Photographe : Malempré, Georges/UNESCO

inégales. Le précédent régime d'apartheid avait privé des droits de l'homme les plus essentiels une large majorité de Namibiens, fragilisés par une insécurité alimentaire chronique due à la faible production céréalière, à la sécheresse, à un niveau de revenu très bas et à un marché de l'emploi très étroit en dehors de l'agriculture.

Le nouveau gouvernement adopte quatre objectifs conformes aux principes d'éducation pour tous : l'accès, l'équité, la qualité et la démocratie. Alors qu'il est convaincu de l'importance du dévelop-

pe, le gouvernement introduit dans le programme des premières années un « programme relais » de dix semaines.

Les ONG – fidèles en cela à la tradition des premiers missionnaires – assurent depuis longtemps des programmes destinés aux jeunes enfants : jardins d'enfants, maternelles, garderies et crèches. Les autorités religieuses, notamment les églises luthérienne, catholique et anglicane et, plus récemment, certaines ONG locales, apportent leur soutien financier et matériel à l'éducation préprimaire, ainsi qu'une aide à la formation.

ait « *la responsabilité première du soutien apporté à la croissance saine et au développement normal de l'enfant* ». La politique reconnaît la nécessité d'opter pour une approche trans-sectorielle qui implique les parents, les communautés, les ONG et différents organes publics, sous l'impulsion des ministères chargés du Développement communautaire, de l'Éducation et de la Santé. Tout en agissant pour davantage d'équité et de qualité, cette politique préconise le recours à différentes approches et non pas à un modèle national unique. Elle met également en lumière les mécanismes de coordination nécessaires pour ces actions trans-sectorielles, notamment le rôle du comité national interministériel pour le DPE et des comités DPE régionaux pluri-sectoriels, et insiste sur la désignation de coordonnateurs DPE dans les principaux ministères et auprès des ONG impliquées.

La politique énonce clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs. La Direction pour le développement communautaire, au sein du ministère de la Condition féminine et du Bien-être de l'enfant (MWACW), initiateur du projet, est responsable du recensement des installations, des directives, des normes, des règlements, de la mobilisation des communautés et de la formation du comité des parents. Le ministère de l'Éducation de base, des Sports et de la Culture est chargé de la formation des personnes qui dispenseront les soins DPE, de l'élaboration des directives pour les programmes DPE, de la certification des établissements de formation et de la conception de supports de formation. Le ministère des Finances jouera un rôle central par la mise en place d'une structure d'allocation des fonds aux programmes DPE.

Les principaux résultats

La politique DPE de la Namibie est déjà en tant que telle une grande réussite, dans la mesure où deux ministères et d'autres partenaires ont affecté du personnel à sa mise en œuvre. Le gouvernement s'est engagé à fournir deux coordonnateurs DPE nationaux et six formateurs DPE, et à mobiliser un certain nombre d'acteurs au niveau des communautés pour contribuer à la mise en œuvre de la politique.

Les communautés se sont elles aussi mobilisées et, de plus en plus, les parents sont conscients de l'importance du DPE au point que plus de 3 000 installations DPE ont été créées sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre de nouvelles approches ont été contrôlées et évaluées, et les personnes chargées des soins DPE, tout comme les familles, ont pu les utiliser. Au niveau de la communauté les directives sont utilisées pour créer et recenser les centres DPE. Un manuel destiné aux personnes chargées des soins DPE, organisé en onze modules qui abordent diverses questions, y compris le VIH/SIDA, est à la base d'un programme de formation de six semaines. Au cours des deux dernières années seulement, le gouvernement a formé plus de 320 personnes chargées des soins DPE, contre 439 pour les ONG, grâce essentiellement à un financement de l'UNICEF.

Enseignements et perspectives

Si les ministères et les ONG continuent de participer au DPE, aucun plan de mise en œuvre coordonnée – fixant des objectifs et des cibles en fonction desquels il serait possible d'évaluer les progrès et modifier les plans – n'existe encore vraiment. Le ministère de l'Éducation de base, des Sports et de la Culture, par exemple, ne dispose d'aucun plan coordonné pour former le nombre croissant de personnes qui ont ouvert des centres DPE pour exercer une activité rémunérée. Or, ces plans sont importants, car des pro-

grammes DPE de mauvaise qualité seraient inefficaces et pourraient même nuire aux jeunes enfants.

Les mécanismes de financement destinés à soutenir l'élaboration de programmes DPE communautaires de qualité ne sont pas encore suffisants pour faire face à tous les besoins. Cela est en partie dû à un bouleversement important, qui a eu lieu en 1999 et en 2000, quand la responsabilité du DPE a été transférée à un tout nouveau ministère – le ministère de la Condition féminine et du Bien-être de l'enfant (MWACW). Si ce changement a été globalement bénéfique – avant cette création, le DPE entraînait en effet en concurrence avec le grand programme de décentralisation du gouvernement –, les activités de DPE ont pourtant été obligées de ralentir leur rythme, pour laisser au nouveau ministère le temps de trouver des locaux, de fixer ses priorités et de distribuer les ressources.

La politique DPE n'avait pas explicitement stipulé la nomination d'un coordonnateur DPE au sein du ministère de la Santé et des Affaires sociales, de sorte que ce ministère a pris du retard par rapport aux autres. Sachant à quel point la santé et la nutrition sont cruciales pour les enfants, de la naissance jusqu'à trois ans, il faut impérativement corriger cet oubli. Le nouveau programme mis en place par le gouvernement et l'UNICEF a reconnu ce besoin et un programme élargi chapeaute désormais les soins et le développement de la petite enfance.

Dans la pratique, la coordination

Namibie (2000)

Superficie	824.300 km ²
Population (en millions)	1,7
Taux de croissance de la population	2 %
Population urbaine	33 %
Population rurale	67 %
Mortalité infantile	62,5/1 000
Espérance de vie	54 ans
Taux de fertilité	5,4 naissances/femme
PIB	3,5 milliards de dollars US
Revenu moyen par habitant	2.050 dollars US
Malnutrition infantile	26 %
Accès à l'eau potable	75 %
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	91,2 %
Taux d'analphabétisme, hommes adultes	17,2 %
Taux d'analphabétisme, femmes adultes	18,8 %

Sources : Banque mondiale, Indicateurs de développement, 2002; GTDPE, étude de cas sur la Namibie, 2001

pluri-sectorielle se révèle difficile à instaurer. Les organes chargés de la mise en œuvre de la politique DPE continuent d'agir au niveau sectoriel, en maintenant une communication verticale entre les niveaux nationaux, régionaux et locaux des ministères de tutelle. De sorte que les prestataires de services au sein des ministères et des ONG, à tous les niveaux, ont des difficultés à travailler en équipe et à partager certaines ressources, notamment les transports et les fonds.

Alors qu'il a la responsabilité de surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de la politique, le comité national DPE ne dispose pas de secrétariat digne de ce nom. Dans la mesure où il n'a par ailleurs ni plans ni budgets à discuter, la plupart des ministères n'envoient aux réunions qu'il organise que des subalternes sans aucun pouvoir de décision. Le MWACW a reconnu la nécessité de rendre ce comité plus efficace afin qu'il devienne un véritable organe de coordination ; il a désormais conscience de devoir jouer un rôle plus important dans la coordination des autres parties prenantes.

La décentralisation en direction des gouvernements régionaux progresse. Les 13 conseils régionaux de Namibie sont de plus en plus impliqués dans la coordination des programmes pluri-sectoriels de développement rural dont fait partie la prestation de services et de soutien aux centres DPE. Les relations entre pilotage, évaluation et supervision ont encore besoin d'être explicitées et renforcées et les mécanismes pluri-sectoriels de rendu de comptes restent à mettre en place. Il faudra à cet effet tenir compte des limites imposées par l'actuelle organisation des responsabilités au sein de certains ministères, organisation toujours linéaire qui ne favorise pas la mise en œuvre pluri-sectorielle.

Les priorités à venir

Pour améliorer la qualité des programmes, les grands ministères prennent de plus en plus conscience de l'évolution qui doit se faire afin de passer d'une offre DPE non réglementée et assurée par les communautés à une intervention de l'Etat. Cette prise de conscience est un grand pas en avant. Par ailleurs, la nécessité de

collecter efficacement des données et de les utiliser au niveau local pour la planification, la coordination et le pilotage des programmes a été largement reconnue.

Le ministère de l'Education, des Sports et de la Culture, qui s'est intéressé jusqu'ici aux onze premières années de l'éducation primaire et secondaire, doit repenser ses responsabilités à l'égard du DPE et devrait, au minimum, présenter un budget qui réponde aux besoins d'un accès élargi à une formation et une offre DPE de qualité.

Enfin, l'offre DPE et les résultats atteints ces dernières années sont aujourd'hui confrontés à l'épidémie du VIH/

SIDA et à son impact sur la société namibienne. Les enfants voient disparaître leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs tuteurs et les personnes chargées de leur délivrer des soins ; le gouvernement et les ONG perdent leur personnel qualifié. Le secteur DPE doit trouver des solutions pour pouvoir s'occuper des orphelins et des enfants fragilisés, toujours plus nombreux, qui dépendront encore davantage des centres DPE pour satisfaire leurs besoins affectifs et physiques.

AURIOL ASHBY

CONSULTANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NAMIBIA RESOURCE CONSULTANTS,

Le Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance

Le groupe consultatif est né à la suite de discussions, commencées en 1982, entre plusieurs membres d'organismes internationaux soucieux de la survie, de la protection, et du développement des enfants de moins de 6 ans dans les pays en développement.

Le groupe est un consortium d'agences, de donateurs, d'ONG et de fondations. Il permet d'établir des liens avec les réseaux régionaux de protection et de développement de la petite enfance. Il est composé de deux types d'associés :

- Un consortium d'agences qui comprend actuellement la fondation Aga Khan, la fondation Bernard Van Leer, le Christian Children's Fund, l'Académie pour le développement éducatif, l'UNICEF, PLAN International, l'UNESCO, l'USAID et Pueblo. Vingt-trois autres organismes ont également participé aux activités du groupe consultatif. Actuellement, le réseau dénombre environ 2.800 individus ou établissements dans 120 pays.
- Des représentants régionaux dont chacun représente de plus larges réseaux de planificateurs, praticiens, chercheurs et décisionnaires dans le domaine de l'éduca-

tion des enfants. Les pays arabes, le Sud-est asiatique, l'Asie du sud, l'Afrique australe orientale, l'Afrique occidentale, l'Europe de l'est et l'Asie centrale.

Le Secrétariat, en partenariat avec les autres membres du consortium et les réseaux régionaux, travaille à la recherche de nouveaux partenaires ainsi qu'à l'identification des besoins, des situations critiques et de nouvelles zones possibles d'intervention. Les activités du groupe consultatif visent à :

- Synthétiser, analyser de façon critique et partager les leçons, les résultats et les impacts des pratiques et de la recherche dans les différentes régions.
- Continuer à renforcer les réseaux régionaux.
- Renforcer et ou établir des liens plus efficaces avec d'autres acteurs travaillant dans les domaines de la santé, du bien-être social, du développement et de la communauté, de l'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base.

Pour plus d'informations, consultez le Site Web : www.ecdgroup.com

Le DPE à Maurice

Un concept en évolution

A Maurice, la notion de développement de la petite enfance a évolué au cours des années : au début, il s'agissait essentiellement d'assurer la survie des enfants ; aujourd'hui, la perception est beaucoup plus large et englobe le développement holistique du jeune enfant. Pour accompagner cette approche holistique, le pays sera amené prochainement à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces.

1 979, l'Année internationale de l'enfant, a été l'occasion d'une plus grande sensibilisation aux besoins de l'enfant au cours de son développement et d'un engagement du gouvernement à créer les conditions nécessaires pour la survie, la protection et le développement de l'enfant. Malgré les contraintes économiques et un fort taux de chômage, le gouvernement, avec le soutien des agences internationales, a pris des mesures énergiques pour augmenter les services de vaccinations et de soins à la mère et à l'enfant afin d'améliorer la nutrition et permettre à tous de bénéficier d'une éducation et de services de santé gratuits. De plus en plus de femmes avaient la possibilité de travailler dans les usines de la zone franche ; il devenait donc nécessaire de créer des infrastructures permettant d'accueillir les enfants de moins de cinq ans. Ainsi, au cours des années 80, la priorité a été donnée au secteur de l'enseignement préélémentaire.

Dans les années 1990, Maurice a été l'un des premiers pays d'Afrique à ratifier la Convention des droits de l'enfant et à adopter un plan d'action national pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990. L'un de ces objectifs était d'« accroître les activités en faveur du développement de la petite enfance, y compris les initiatives peu onéreuses au niveau des familles et des communautés ». Par la suite, l'intérêt pour le développement intégré et holistique de

l'enfant devait succéder à la simple attention portée à son développement cognitif.



Photographe : Harvey Nelson/HU/CCP

Le secteur DPE

Le secteur DPE, tel qu'il se présente aujourd'hui, comporte deux niveaux : l'école maternelle et les crèches. Les écoles maternelles, sous la tutelle du ministère de l'Éducation et des Sciences, s'occupent des enfants de trois à cinq ans. Les crèches, sous la tutelle du ministère des Droits de la femme, de la Famille et du Développement de l'enfant, s'occupent des enfants de moins de trois ans. Les services de santé, de bien-être familial et de sécurité sociale apportent leur soutien à cette structure.

Les **écoles maternelles** accueillent 38111 enfants représentant 93,5 % des enfants entre trois et cinq ans. Pour les enfants entre quatre et cinq ans, le gouvernement accorde une allocation mensuelle. Le secteur, réglementé par des statuts établis en 1997 pour le préscolaire, est géré par le privé à 83 %, tandis que le

gouvernement, grâce au Fonds fiduciaire préscolaire et aux écoles maternelles rattachées aux écoles primaires, s'occupe des 17 % restant.

Les efforts pour développer et améliorer l'enseignement préscolaire ont d'abord porté sur la formation professionnelle des enseignants. Le *Mauritius Institute of Education* a conféré un statut reconnu au préscolaire en permettant à tous ses enseignants de suivre une formation diplômante. De plus, il a lancé, en collaboration avec le *Mauritius College of the Air* (institution chargée de l'enseignement à distance) et à l'intention de plus de mille enseignants du préscolaire, un programme novateur de formation à distance qui conduit à un diplôme DPE reconnu. Les puéricultrices qui s'occupent des enfants de moins de trois ans feront partie de la prochaine cohorte des personnes formées.

Le projet des « écoles unifiées » constitue une autre expérience intéressante du préscolaire. Dans une « école unifiée », trois ou quatre enseignants travaillent ensemble dans le même bâtiment et partagent matériel, équipements et autres infrastructures. Auparavant, ces enseignants accueillaient les enfants chez eux, mais à cause du manque de place, ils ne pouvaient en recevoir qu'un nombre limité et n'étaient pas en mesure d'appliquer les nouvelles méthodes enseignées dans les programmes de formation. De plus, ils étaient en compétition avec d'autres enseignants du village confrontés aux mêmes problèmes. Le projet des écoles unifiées leur a permis de remplacer la compétition par la coopération. Ce projet, lancé et géré par une ONG, l'Asso-

ciation des Ecoles Maternelles de Rodrigues, est un bon exemple d'une initiative peu coûteuse, durable et initiée par la communauté.

Le **secteur des crèches**, lui, s'est développé en plusieurs phases. Le ministère de Droits de la femme, de la Famille et du Développement de l'enfant a été chargé du DPE en 1991, un an après le Sommet mondial pour les enfants et la conférence de Jomtien sur l'Education pour Tous. L'année 1995 a vu la création d'un Département du développement de l'enfance comprenant une section DPE. En 1996, à la suite du bilan à mi-décennie des actions menées en faveur de l'Education Pour Tous, Maurice a accueilli un atelier régional sur le DPE organisé à l'initiative de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire. Cet atelier a conclu que : « *Pour aller de l'avant, il faut mettre en place des approches communautaires peu onéreuses ; définir une politique au niveau national ; mettre en place un comité DPE chargé de la planification et de la coordination ; renforcer les capacités aux niveaux national, départemental et local ; faire la promotion du DPE dans les médias et par toute autre voie jugée opportune* ».

Maurice avait déjà commencé à préparer le terrain pour élaborer sa politique de DPE : dans le cadre de l'initiative régionale sur le DPE lancé par la Banque mondiale, une étude de cas avait été entreprise sur les programmes de garde d'enfants à domicile et dans les crèches. Les principaux résultats de cette étude globale, publiés en 1997, sont les suivants :

- Sur les 65 000 enfants de moins de trois ans, 40 % étaient gardés par leur mère à la maison, 42 % par des personnels de maison et 18 % étaient accueillis dans des crèches situées, pour la plupart, en zone urbaine.
- Peu de centres étaient déclarés ; ils ne bénéficiaient d'aucun cadre juridique.
- La plupart des puéricultrices n'avaient reçu aucune formation.
- La demande de crèches était susceptible d'augmenter.

Ces résultats ont souligné le besoin d'élaborer une politique de DPE.

La politique nationale de DPE

La politique de DPE cible les enfants de moins de trois ans. Elle a été élaborée de concert avec toutes les parties prenantes et a bénéficié de la contribution de consultants extérieurs. Elle met l'accent sur une approche qui accorde une place importante à l'environnement social, physique, économique et culturel, à la famille et à la communauté dans laquelle l'enfant est enraciné : « *Il s'agit d'adopter une approche intégrée et holistique du DPE qui mettra l'accent sur le développement global de l'enfant – bien-être intellectuel, physique, sentimental et social, sens de l'initiative et estime de soi ; elle prendra de plus en considération les capacités multiples de l'enfant et son besoin d'autonomie et d'indépendance* ». Sept objectifs principaux sont énoncés :

- Etablir un système d'écoles maternelles ;
- Etablir un système d'accréditation et améliorer la qualité ;
- Elaborer un programme de formation des personnels en charge du DPE ;
- Elaborer des stratégies pour éduquer les parents et sensibiliser la communauté ;
- Elaborer un cadre curriculaire pour les très jeunes enfants ;
- Assurer l'accès au jardin d'enfants et l'équité ;
- Développer le concept de services intégrés de DPE.

- Les stratégies proposées visent à :
- Développer les capacités du personnel ;
 - Créer un cadre légal et administratif ;
 - Mobiliser les ressources ;
 - Eduquer et impliquer les familles et les communautés ;
 - S'occuper des enfants handicapés ;
 - Garantir la qualité.

Le projet de politique, officiellement présenté en 1998, a donné un nouvel élan au développement du secteur. Un coordinateur chargé du DPE a été recruté et, avec le soutien de l'UNICEF, un programme de formation intensive et de sensibilisation des parents a été mis en place par deux éducateurs principaux. Ces derniers avaient reçu une formation dans le cadre d'une initiative conjointe de formation des formateurs parrainée par la Fondation Bernard Van Leer, Save the Children et l'UNICEF. Les résultats sont les suivants : un nombre important de formateurs, de parents, de personnes ressources et de puéricultrices ont été formés ; des documents de base ont été produits parmi lesquels figurent des manuels pour les formateurs DPE, un manuel d'accréditation ainsi que des livrets et cassettes audiovisuelles pour les parents.

Parallèlement, des règles pour le fonctionnement des centres et des crèches ont été introduites ; elles rendent la déclaration obligatoire. En outre des structures ont été mises en place pour réguler, développer et améliorer les services.

Deux ans plus tard, la politique na-

Maurice (2000)

Superficie	1.865 km ²
Population (en millions)	1.187
Taux de croissance de la population	1,1 %
Population urbaine	41 %
Population rurale	59 %
Mortalité infantile	19/1 000
Espérance de vie	71 ans
Taux de fertilité	2 naissances/femme
PIB	4,5 milliards de dollars US
Revenu moyen par habitant	3.800 dollars US
Malnutrition infantile	15 %
Accès à l'eau potable	100 %
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	97,6 %
Taux d'analphabétisme, hommes adultes	12,2 %
Taux d'analphabétisme, femmes adultes	18,7 %
Taux d'alphabétisation (par rapport à la population totale)	83 %

Sources : Banque mondiale, Indicateurs de développement, 2002 ; GTDPE, étude de cas sur Maurice, 2001

tionale en matière de DPE a fait l'objet d'un examen dans le cadre du projet d'études sur les politiques lancé par le Groupe de travail de l'ADEA sur le développement de la petite enfance. Cette analyse a révélé la nécessité de mettre en place un mécanisme de coordination générale afin de garantir une approche intégrée du développement holistique de l'enfant. Elle a également recommandé que la politique soit analysée dans le cadre de la politique nationale pour les enfants (de la naissance à l'âge de 18 ans).

Les enseignements

Les enseignements tirés de l'expérience mauricienne de DPE sont les suivants :

- Une politique nationale est nécessaire pour accélérer les progrès du secteur.
- Un engagement national, une volonté politique, des ressources financières et l'implication de la communauté sont nécessaires à la mise en place de services holistiques, durables, adaptés à l'environnement. Au contraire, des approches et une organisation sectorielles freinent le progrès.
- Des intrants extérieurs sont d'excellents catalyseurs, particulièrement en matière de renforcement des capacités, de plaidoyer et de recherche.
- Dans un contexte où le secteur privé est le principal fournisseur, il n'est pas

indispensable que l'Etat essaie de tout faire. Il doit cependant prendre ses responsabilités, comme le stipule la Convention des droits de l'enfant.

- L'habilitation des parents et la sensibilisation des communautés procure des retombées immédiates.
- Le perfectionnement du personnel doit être une priorité. Les formations doivent être diplômantes pour motiver le personnel.
- Garantir la qualité est un véritable défi dans un domaine où le secteur privé est majoritaire. La participation des parents et de ceux qui fournissent les services DPE est primordiale.
- La réorganisation et la professionnalisation du secteur ne doivent pas occulter l'élément primordial au centre du DPE : l'affection et l'attention portées à l'enfant.
- La recherche n'est pas un luxe. De bonnes politiques ne s'élaborent ni ne se mettent en place dans le vide. Travailler en réseau aux plans local, régional et international est essentiel.

Les défis à relever

La création d'un mécanisme de coordination qui garantira la mise en œuvre efficace du DPE sera le défi majeur à relever. En outre, il faudra, l'an prochain, mettre en place un mécanisme de finan-

cement, car Maurice aura cessé de bénéficier des subsides fournis jusqu'à ce jour par l'UNICEF. Les autres défis sont :

- Le remplacement d'un système à deux niveaux par des structures plus souples favorisant une communication intersectorielle et une coopération entre toutes les parties.
- Les fournisseurs de services, les parents et la communauté devront être « préparés » pour devenir des partenaires actifs, capables d'améliorer et de garantir la qualité du DPE.
- Le renforcement des capacités, le plaidoyer et la recherche constituent des défis permanents qui nécessiteront des financements durables. Il faudra aussi avoir recours à la formation à distance et aux nouvelles technologies de communication.
- Maurice devra développer des réseaux internes et externes afin d'encourager la recherche et le développement.

Enfin, dernier défi à relever : dans un monde gagné par le doute, mettre en place des programmes de DPE efficaces n'est pas un jeu d'enfant ; pourtant, nous devons faire preuve de la même capacité d'engagement et du même esprit créatif que l'enfant apporte à ses activités ludiques.

MEDHA MOTI

CONSULTANTE POUR LE PROJET D'ETUDES
SUR LES POLITIQUES A MAURICE

Pour en savoir plus sur le DPE...

Titres du GTDPE

Projet d'analyse de politiques : Rapport de synthèse. Par Kate Torkington, 2001.

Elaboration de la politique de développement de la petite enfance au Ghana. Par J.K.A. Bookye, M. Adamu-Issah et S. Etse.

Analyse de politiques de développement de la petite enfance, étude de cas sur Maurice. Par V. Bassant et M. Moti.

Revue de la politique de développement de la petite enfance et de sa mise en œuvre, étude de cas sur la Namibie. Par A. Ashby, D. Berger, A. Butkus-Ndazapo et J. Matjila.

Autres références

Soins et développement de la petite enfance. Forum mondial de l'éducation, EPT, Etudes thématiques. UNESCO 2001. unesdoc.unesco.org/images/0012/001233/123329f.pdf

La situation des enfants dans le monde – la petite enfance. Par Carol Bellamy. UNICEF, 2001.

Evans J.L., Myers R.G. et Ilfeld E.M., *Early Childhood counts: A Programming Guide on Early Childhood Care for Development.* Banque mondiale 2000.

Bibliographie annotée de références francophones traitant de sujets concernant la petite enfance (1993-1998). Par Judith Evans, UNESCO, 1999.

Robert G. Myers, *Early Childhood Care and Development – A Global Review 1990-99.* UNICEF et le forum EPT, 2002.

Colletta N. et Reinhold, A.J., *Review of Early Childhood Development Policy and Programmes in Sub-Saharan Africa.* Banque mondiale 1997.

Revue

Bulletin of the Bernard van Leer Foundation.
Revue trimestrielle (existe seulement en anglais).

Coordinator's Notebook. Journal du Groupe consultatif sur le développement de la petite enfance. Revue trimestrielle, (existe seulement en anglais).

Sites Web

DPE en Afrique du Sud : http://education.pwv.gov.za/DoE_Sites/ECD/early_childhood_development.htm
DPE au Kenya : www.siup.sn/ecdkenya/

Ghana

Un processus d'élaboration de politique presque achevé

Alors que le Ghana a été, en 1991, le premier pays membre de l'ONU à ratifier la convention sur les droits de l'enfant, il vient tout juste d'achever un processus, qui aura duré neuf ans, d'élaboration d'une politique globale pour le développement de l'enfant, de la naissance à l'âge de huit ans – 28 % de la population du pays est concernée.

Plusieurs facteurs ont poussé le Ghana à concevoir une politique de développement de la petite enfance : le pays voulait voir ses jeunes ressortissants devenir des citoyens responsables ; le gouvernement, appuyé par les conventions et accords internationaux sur les enfants, désirait promulguer des lois pour protéger les droits des enfants ; les conditions de vie des enfants eux-mêmes appelaient à un changement.

Un bilan de la situation dressait, en 1998, le tableau suivant :

- 68 nouveaux nés sur 1 000 mourraient dans les douze premiers mois de leur vie ;
- Dans les communautés rurales, le taux de mortalité infantile était de 154 pour 1 000 ;
- Près de 60 % des enfants de moins de cinq ans souffraient d'insuffisance pondérale ; 8 % de malnutrition grave, plus de la moitié d'un retard de croissance et plus de 40 % d'émaciation ;
- Près de 90 % des jeunes enfants, notamment dans les zones rurales ou pauvres, n'avaient pas accès à des services de soins DPE ;
- La vie d'une majorité de jeunes enfants était mise en danger par la malnutrition, la maladie et l'insécurité ;
- La plupart des jeunes enfants issus de familles pauvres ou défavorisées n'allaient pas à l'école ou, si les parents les avaient inscrits, ne poursuivaient pas leur scolarité jusqu'à son terme (dix ans pour l'éducation de base).

Ces chiffres montrent bien les carences en termes de nutrition, de santé, d'éducation et de bien-être en général. Ils prouvent que les enfants étaient, pour la plu-

part, loin de démarrer leur vie dans de bonnes conditions, notamment dans les communautés rurales. La politique de développement de l'enfant s'est donné pour objectif de corriger cette situation.

Une prise de conscience et un engagement national

Le premier séminaire national sur le développement de la petite enfance, organisé à Accra en novembre 1993, a provoqué une prise de conscience de l'importance d'un développement global de la petite enfance. Ce séminaire, organisé par le Service ghanéen de l'éducation, l'Association nationale des enseignants du Ghana (GNAT) et la Fédération nationale du Danemark pour l'éducation de la petite enfance et de la jeunesse (BUPL), avait reçu le soutien de l'UNICEF. Son objectif était de préparer un plan national visant à mettre en place, avant 2002, des services de soins et de développement de la petite enfance gérés par les communautés pour au moins un tiers des enfants de moins de six ans recensés dans le pays.

Le séminaire national sur le DPE a eu deux résultats importants : la déclaration d'Accra de 1993 et la création d'un *Task Force* chargé des questions de DPE. La déclaration d'Accra soulignait la nécessité d'instaurer une collaboration entre les différents acteurs, de concevoir des stratégies intersectorielles, de formuler des recommandations pour une politique nationale de DPE, d'obtenir un engagement dans les deux années suivantes, et de disposer de plans d'action précis, de programmes communautaires et d'un projet de développement global de la petite enfance.

Le processus d'élaboration de la politique DPE

Un certain nombre de tâches ont été menées par le *Task Force*. Il a notamment mené des enquêtes préliminaires sur les plans, difficultés et attentes des agences participant au projet. Il a également rédigé un projet de politique ; mené des recherches sur les institutions et les pratiques DPE au Ghana ; organisé un atelier pour décider de points essentiels tels que les limites d'âge et les rôles et responsabilités des acteurs ; recommandé que la commission nationale ghanéenne sur les enfants (GNCC) soit désignée responsable de la coordination de la politique DPE.

Avec l'aide de l'UNICEF, la GNCC a ensuite organisé différentes activités :

- Un atelier de renforcement des capacités portant sur les techniques de rédaction d'un document de politique a été organisé à Accra. Diverses questions y ont été discutées : les rôles et fonctions des principaux acteurs ; les mécanismes de soutien à la politique DPE ; la structure du document de politique ; le calendrier d'achèvement des travaux ; la présentation du projet aux autorités compétentes.
- La rédaction préliminaire du document de politique ;
- L'organisation de forums régionaux pour diffuser le projet de politique dans tout le pays et recueillir les opinions et recommandations des acteurs des régions et des départements ;
- La présentation du projet lors de l'atelier consultatif national, organisé à Accra ;
- La présentation en 1999 du projet de politique DPE au gouvernement. Le

- projet de politique, finalisé en 2000, a ensuite été révisé après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement ;
- L'organisation à Accra d'un atelier national pour décider d'un programme de mise en œuvre ;
- La tenue d'une réunion d'experts à Aburi afin d'élaborer un plan d'action national.

Les mécanismes de mise en œuvre

Différents mécanismes sont prévus pour assurer la mise en œuvre adéquate du projet de politique :

- La création d'un cadre institutionnel comprenant des comités de pilotage DPE au niveau national, régional, départemental et au niveau des communautés ;
- L'attribution de rôles et responsabilités aux différents ministères, départements et agences chargés de la mise en œuvre de la politique à tous les niveaux. Ces rôles, très variés, vont du conseil et de la formation à la détermination des coûts et au financement ;
- Des activités de plaidoyer et de sensibilisation destinées aux principaux décideurs, communautés, parents et autres parties prenantes ;
- La promotion de services intégrés répondant aux besoins globaux de l'enfant ;

- Des actions pour encourager l'introduction de systèmes DPE, conventionnels ou non, pour tous les enfants ;
- La formation des personnes chargées de dispenser les soins ;
- L'élargissement de la participation parentale ;
- L'accent sera mis sur la prestation de services DPE de qualité ;
- Le renforcement des capacités des institutions afin qu'elles soient à même de soutenir le développement durable des systèmes DPE ;
- L'organisation d'une recherche, d'une évaluation et d'un suivi réguliers visant à améliorer les systèmes DPE ;
- La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes.

Le stade d'avancement actuel

Le ministre à la tête du nouveau ministère de la Femme et de l'Enfant étudie actuellement le projet de politique, qui devra être révisé pour intégrer les dernières évolutions intervenues au niveau des institutions. Deux ateliers seront organisés cette année afin de finaliser le projet.

Les enseignements

Les enseignements tirés du processus d'élaboration de politique sont les suivants :

- La prise de conscience des mauvaises

conditions de vie des jeunes enfants a été déterminante pour le lancement du processus d'élaboration d'une politique DPE ;

- Le séminaire national de 1993 a entraîné une collaboration entre des parties prenantes jusqu'ici assez éloignées les unes des autres ;
- Les efforts conjoints du gouvernement, des ONG, et des partenaires au développement pour initier l'élaboration de la politique ont produit des résultats très positifs ;
- Le GTDPE et la GNCC ont été au cœur du processus ;
- La présentation du projet de politique à l'ensemble de la société a favorisé la participation de tous et permis d'apporter des révisions nécessaires ;
- Malgré une volonté politique réelle, le temps consacré à la rédaction, à la présentation du projet et à sa révision, ainsi que l'indécision sur le choix de l'organisme chargé de la coordination ont provoqué un certain retard ;
- La GNCC s'est vu attribuer un rôle capital de coordination du DPE dans tout le pays et aura besoin de toutes les ressources prévues pour mener à bien sa mission.

Conclusions

Le Ghana qui avait été le premier pays membre de l'ONU à ratifier la convention sur les droits de l'enfant tenait à être l'un des premiers à concevoir une politique DPE globale. Le pays a travaillé ardemment à la formulation d'une politique et de stratégies DPE et à l'élaboration de mécanismes de mise en œuvre. Ces efforts témoignent de l'engagement du gouvernement en faveur du bien-être des jeunes enfants. Mais le processus n'a que trop duré et nous espérons tous que cette politique verra bientôt le jour. Les jeunes enfants du Ghana ne peuvent plus attendre.

J. K.A. BOAKYE

CONSULTANTE POUR LE PROJET D'ETUDES SUR LES POLITIQUES AU GHANA

Ghana (2000)

Superficie	238.537 km ²
Population (en millions)	19,2
Taux de croissance de la population	2,3 %
Population urbaine	33 %
Population rurale	67 %
Taux de natalité	44,66/1000
Taux de mortalité	12,52/1000
Mortalité infantile	58,2/1000
Espérance de vie	56,9 ans
Taux de fertilité	6 naissances/femme
PIB	5,4 milliards de dollars US
Revenu moyen par habitant	350 dollars US
Malnutrition infantile	25 %
Accès à l'eau potable	64 %
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire	79 %
Taux d'alphabétisation (par rapport à la population totale)	60 %
Taux d'analphabétisme, hommes adultes	19,7 %
Taux d'analphabétisme, femmes adultes	37,1 %

Sources : Banque mondiale, Indicateurs de développement, 2002 ; GTDPE étude de cas au Ghana, 2001

Le Comité directeur de l'ADEA s'est réuni du 2 au 4 avril à Chantilly, en France. Deux jours ont été consacrés à une réflexion sur l'avenir de l'ADEA en relation avec le contexte au sein duquel œuvre l'Association. Le Comité directeur a ainsi examiné plusieurs initiatives : le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; les initiatives du G8 ; les programmes de réduction de la pauvreté ; l'initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) ; les approches sectorielles. Le prochain numéro de la Lettre d'information traitera des implications de ces initiatives pour l'ADEA.

Le NEPAD

Le NEPAD est une initiative des dirigeants africains qui vise à résoudre le problème du sous-développement, de la pauvreté endémique et de l'exclusion de l'Afrique du XXI^{ème} siècle. Il s'agit d'un programme qui adopte une démarche globale et intégrale pour résoudre les problèmes de développement de façon concertée. Le NEPAD a été présenté par les chefs d'Etat de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Égypte, du Nigéria et du Sénégal en juillet 2001.

Les résultats attendus sont les suivants :

- ◆ Croissance et développement économique et accroissement de l'emploi ;
- ◆ Réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- ◆ Diversification des activités de production, meilleure compétitivité internationale et accroissement des exportations ;
- ◆ Plus grande intégration africaine.

Le NEPAD nouera des partenariats pour améliorer le dialogue avec les partenaires des pays développés et les institutions internationales. Il s'agira également de renforcer le dialogue entre dirigeants africains et en faveur de la coopération et de l'intégration africaines.

Les dirigeants africains se sont engagés à :

- ◆ Renforcer les mécanismes de prévention des conflits ;
- ◆ Promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme ;

Les approches sectorielles

Depuis quelques années, on assiste à une évolution de la coopération en général et de celle en matière d'éducation en particulier, à savoir, au passage d'une coopération par projets individuels à une vision plus globale et plus intégrée du développement. Ce processus devrait déboucher sur de véritables partenariats qui supprimeront l'actuelle fragmentation et réduiront le fardeau croissant lié à l'octroi de l'aide. Les caractéristiques des approches sectorielles sont les suivantes :

- ◆ Un dialogue permanent à tous les stades de la coopération ;
- ◆ Des accords de « corbeilles » de financement remplaçant l'allocation de fonds ciblés ;
- ◆ L'adoption par toutes les parties concernées de procédures communes et consensuelles pour la planification, la mise en œuvre et le compte rendu ;
- ◆ La priorité donnée aux politiques et aux stratégies nationales qui sont placées au cœur de la coopération ;
- ◆ Les ressources extérieures sont destinées à financer ces politiques et stratégies nationales ;
- ◆ L'élaboration d'indicateurs communs de résultats ;

- ◆ Restaurer et maintenir la stabilité macroéconomique ;
- ◆ Mettre en place des cadres transparents pour les marchés financiers et les audits ;
- ◆ Redynamiser et étendre les services d'éducation, de formation technique et de santé ;
- ◆ Accroître la capacité de l'Etat à établir, faire appliquer et maintenir la loi et l'ordre.

Les implications pour l'éducation : Élément central de la stratégie du NEPAD, le développement des ressources humaines doit s'attaquer à la lutte contre la pauvreté, au retard éducatif (qu'il faut combler) et à la fuite des cerveaux (qu'il faut renverser). Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la pauvreté des femmes et à l'autonomisation des plus démunis. La qualité de l'éducation est une préoccupation majeure. Des efforts sont prévus pour améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à tous les niveaux de l'éducation. La lutte contre la fuite des cerveaux se concentrera sur le développement de conditions socioéconomiques et politiques susceptibles d'inverser le mouvement et d'attirer les investisseurs. L'utilisation de l'expertise africaine vivant dans les pays développés pour l'exécution de projets liés au NEPAD est envisagée. ☐

Pour plus d'informations, consulter www.nepadsn.org

- ◆ Une coopération à long terme qui repose sur la confiance mutuelle.

Quels sont les résultats de cette nouvelle approche ?

- ◆ L'accueil par les ministères de l'approche sectorielle est favorable ;
- ◆ Les coûts de transaction n'ont pas diminué dans un premier temps ;
- ◆ L'approche sectorielle favorise une plus grande transparence ;
- ◆ Les implications pour les institutions sont plus profondes que prévu, même si l'harmonisation des règles et des procédures est une tâche fastidieuse qui prendra du temps ;
- ◆ Il existe encore peu d'informations sur l'impact des approches sectorielles sur la lutte contre la pauvreté ;
- ◆ Les engagements à long terme et l'instauration de la confiance sont des facteurs clés de succès.

Il est important que ces nouvelles expériences de coopération au développement soient échangées en toute franchise et ouverture entre partenaires au développement de l'éducation en Afrique. L'ADEA a un rôle important à jouer à cet égard. ☐



Les programmes de lutte contre la pauvreté

Quatre décennies d'aide au développement ont montré que, contrairement à ce qui était communément admis, il n'existait aucun lien entre aide, croissance économique et développement humain. Durant cette période, l'aide, parfois massive, n'a eu que peu d'effets sur le niveau de vie des couches sociales les plus défavorisées. Cette impuissance à résorber la pauvreté renvoie, assurément, à la faiblesse de la croissance, mais également à l'incapacité de redistribuer les fruits de la croissance. La croissance du Produit National n'est plus une fin en soi. Elle est, certes, indispensable, mais elle doit être associée à des politiques redistributives orientées vers les plus défavorisés. Il faut notamment accorder une plus grande priorité aux budgets des secteurs sociaux. Le développement de l'éducation est non seulement un facteur de réduction de la pauvreté mais également un instrument essentiel de croissance économique. D'autre part, toute politique de gratuité de l'accès à l'éducation de base en faveur des couches sociales les plus démunies constitue, en raison de son rôle redistributif, un instrument efficace de réduction des inégalités. Les programmes de lutte contre la pauvreté agissent à travers les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Il s'agit de cadres nationaux qui intègrent toutes les actions orientées vers un développement équitable et qui assurent une articulation cohérente entre politique macro-économique et politiques sectorielles. Les implications qui découlent de la mise en place des CSLP sont les suivantes :

- ◆ Les gouvernements sont pleinement responsables des politi-

ques élaborées en matière d'éducation en concertation avec les partenaires et les bénéficiaires de l'école.

- ◆ Une approche sectorielle sera privilégiée car elle offre une appréhension globale du système éducatif. Cette approche favorise l'instauration d'un lien entre diagnostic sectoriel, formulation de la stratégie, plans d'action, programme de dépenses et suivi des résultats.
- ◆ Le CSLP, en replaçant les politiques sectorielles dans le cadre macro-économique, met l'accent sur le financement de ces politiques. Les arbitrages budgétaires s'effectuent aussi à l'aune de l'efficacité de la dépense publique, permettant de garantir la soutenabilité financière à long terme des politiques éducatives entreprises.
- ◆ Des réformes structurelles s'imposent afin de rendre les coûts unitaires compatibles avec le développement durable du secteur de l'éducation.
- ◆ Dans le cas des pays les moins avancés, il conviendra de mettre l'accent sur l'éducation de base qui possède la plus grande efficacité en termes de croissance et de réduction de la pauvreté.

Une fois négociées et adoptées, ces politiques, placées sous la responsabilité des autorités nationales qui en assurent la mise en œuvre, constituent le cadre général d'intervention de la communauté des bailleurs de fonds. ☐

Pour plus d'informations, consulter

www.worldbank.org/poverty/strategies/index.htm

Les initiatives du G8

Les initiatives du G8 comportent deux volets :

Un soutien global au NEPAD à travers le « Plan d'action pour l'Afrique » dans les domaines suivants :

- ◆ Démocratie et gouvernance politique ;
- ◆ Prévention et réduction des conflits ;
- ◆ Développement humain (investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation, contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, notamment grâce au Fonds mondial pour la santé et contre le SIDA) ;
- ◆ Technologies de l'information et de la communication ;
- ◆ Gouvernance économique et gouvernement d'entreprise ;

- ◆ Lutte contre la corruption ;
- ◆ Encouragement des investissements privés en Afrique ;
- ◆ Accroissement des échanges en Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde ;
- ◆ Lutte contre la faim et amélioration de la sécurité alimentaire.

Un appui à la réalisation des objectifs d'Éducation Pour

Tous du cadre d'action de Dakar. Les chefs d'État du G8 ont décidé lors du Sommet de Gênes de créer un groupe de travail sur l'éducation qui travaillera avec le groupe de travail pour l'Afrique du G8. ☐

L'initiative PPTE

Lancée par la Banque mondiale et le FMI en 1996, l'Initiative PPTE (Initiative pour les pays pauvres très endettés) vise à ramener l'endettement de ceux qui poursuivent de bonnes politiques économiques à un niveau soutenable, afin d'éviter que le poids élevé de leur dette ne compromette leurs efforts de réformes. Les pays qui peuvent bénéficier de l'initiative doivent répondre à trois critères : un faible niveau de revenu, qui les qualifie à emprunter aux conditions fortement concessionnelles de l'IDA ; un fardeau de dette insoutenable, même après pleine utilisation de tous les mécanismes d'allègement de la dette disponibles ; la poursuite d'une politique d'ajustement et de réformes. De plus, ils doivent :

- ◆ S'inscrire dans un contexte démocratique acceptable ;
- ◆ Avoir atteint un niveau minimal de stabilité macro-économique ;
- ◆ Avoir élaboré un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Actuellement, 24 pays africains ont atteint le «point de décision». Les ressources libérées par l'allègement de la dette sont dirigées vers les secteurs de l'éducation (39%) et de la santé (25%), ainsi qu'à d'autres actions prioritaires (lutte contre le VIH/SIDA, développement rural, approvisionnement en eau). ☐

Pour plus d'informations, consulter

www.worldbank.org/hipc/french/french.html

GT sur les livres

Le Groupe de travail sur les livres et le matériel éducatif (GTLME) a organisé, pour trois pays francophones d'Afrique (le Bénin, le Niger et le Tchad) un atelier sur la planification stratégique dans le secteur du livre, qui s'est tenu à Niamey, au Niger, du 15 au 18 avril. La planification stratégique des manuels scolaires et l'élaboration de politiques dans ce domaine sont des questions auxquelles le GTLME accorde toute son attention. Le GTLME est le fervent promoteur d'un dialogue plus étroit entre l'Etat et le secteur privé pour promouvoir le développement du secteur de l'édition en Afrique.

GT sur l'enseignement supérieur

Le Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) vient de franchir une nouvelle étape, en ancrant encore davantage sa coordination en Afrique, grâce à la nomination de sa nouvelle coordonnatrice, Alice Lamptey, qui remplace désormais William Saint, de la Banque mondiale. Mme Lamptey travaille au siège de l'Association des universités africaines (AUA), à Accra, au Ghana. L'ADEA souhaite la bienvenue à Mme Lamptey et tient à remercier M. Saint pour les douze années qu'il a entièrement consacrées à la promotion de l'enseignement supérieur en Afrique.

GT sur l'enseignement à distance

Le Groupe de travail sur l'enseignement à distance (GTED) a achevé la rédaction de deux rapports qui dressent un bilan des projets et programmes de formation à distance mis en œuvre en Afrique anglophone et francophone. Ces rapports seront publiés prochainement.

Une nouvelle agence leader rejoindra la direction du GTED. Un protocole d'entente entre le ministère de l'Education et de la Recherche scientifique de Maurice et le bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique (BREDA) à Dakar est sur le point d'être signé.

GT sur la profession enseignante, sf

Le Groupe de travail sur la profession enseignante, section francophone (GTPE/sf) devrait sortir prochainement la nouvelle formule de sa lettre d'information, *le Partenaire*. La publication a été entièrement remaniée pour tenter de résoudre les problèmes de faible visibilité du groupe, signalés lors de l'évaluation des GT de l'ADEA, réalisée en 1999-2000.

Bilan prospectif

Cette activité vise, dans sa deuxième phase, à renforcer les capacités d'analyse et de recherche des ministères. La Namibie, qui a

développé un système de gestion d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) a analysé l'utilisation qui est faite de ce système. Pour cette évaluation, le ministère de l'Education a travaillé avec un consultant recommandé par le Secrétariat de l'ADEA. L'évaluation étant terminée, un programme d'activités destiné à renforcer l'utilisation du SIGE a été élaboré. La mise en œuvre de ce programme devrait démarrer prochainement.

GT sur la profession enseignante, sa

Le Groupe de travail sur la profession enseignante, section anglophone (GTPE/sa) a organisé deux ateliers de formation sur l'auto-évaluation scolaire pour sept pays d'Afrique australe. Cet atelier a formé des directeurs d'écoles, des enseignants et autres agents de l'éducation aux méthodes et techniques d'auto-évaluation des acquis scolaires et de la gestion des écoles. Il est prévu d'organiser un atelier similaire en Afrique de l'Est.

GT sur les finances et l'éducation

Le Groupe de travail sur les finances et l'éducation (GTFE) a accueilli son nouveau coordonnateur, Cherif Mohammed Diarra, recruté récemment pour remplacer Coffi Rémy Noumon. Il travaille au siège du Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale (CODESRIA) situé à Dakar. L'ADEA remercie M. Noumon pour le travail de coordination exemplaire réalisé en cinq ans qui a permis au GTFE de devenir une référence dans le domaine du financement de l'éducation en Afrique. M. Noumon est actuellement chargé de programme à la Fondation africaine pour le développement des capacités à Harare, au Zimbabwe.

COMED

Le programme Communication pour l'éducation et le développement (COMED) a organisé un atelier national de formation à Abuja, au Nigéria du 3 au 9 février 2002. Vingt-cinq journalistes de la presse nigériane et 12 chargés de communication du ministère de l'Education et d'organismes proches du ministère étaient présents. Un volet important du programme COMED est la formation de journalistes africains spécialisés dans la couverture de sujets éducatifs et de chargés de communication de ministères de l'éducation.

Prix africain du journalisme d'éducation

Le jury du Prix africain du journalisme d'éducation se réunira à Cotonou du 29 au 30 mai 2002. Le prix récompensera quatre articles (deux en français et deux en anglais) écrits par des journalistes africains et publiés dans la presse africaine. 

L'éducation de la petite enfance : l'offre et la demande

David P. Weikart

Cet ouvrage – qui s'intéresse à l'éducation de la petite enfance (EPE) plutôt qu'au développement holistique de la petite enfance (DPE) – présente différentes structures d'éducation préscolaire mises en place dans un certain nombre de pays, développés et en développement. Le lecteur appréciera la commodité de ce guide, qui fait le point sur les méthodes EPE conduisant à une scolarité primaire de qualité.

Introduire des programmes nationaux d'écoles maternelles ne portera ses fruits que si ces programmes satisfont à des règles qualitatives exigeantes. Les services d'accueil et d'éducation de la petite enfance, qui ont dû s'adapter à l'arrivée des femmes sur le marché du travail, ont connu ces dernières années un développement sans précédent. Des recherches très attendues ont permis d'évaluer l'impact de l'éducation et des soins prodigués aux enfants en dehors de leurs foyers. Les dernières études soulignent que les programmes de qualité améliorent les aptitudes professionnelles et le civisme des individus et, de fait, une attention désormais accrue est accordée aux investissements réalisés dans les programmes d'éducation de la petite enfance (EPE).

Cet ouvrage fait la synthèse des retombées des programmes EPE et des chances ainsi données aux enfants de progresser. Des preuves sur les bénéfices à long terme de ces programmes, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés, sont ainsi présentées. Les effets à court et à moyen termes de l'éducation de la petite enfance (EPE) sont clairement démontrés et les problèmes de planification de ce type de programmes sont clairement identifiés. Après un rappel historique de l'EPE – dont les premières manifestations remontent en Chine, au XI^{ème} siècle av. J.-C. – l'auteur examine la palette et le type de services utilisés dans de nombreux pays. L'approche et le contexte d'élaboration d'un certain nombre de programmes préscolaires sont soigneusement décrits. L'auteur consacre ensuite un chapitre entier aux attentes des ensei-

gnants et des familles concernant les apprentissages proposés aux enfants en dehors du contexte familial. D'autres questions sont également abordées ; elles vont de la manière dont les enfants apprennent aux répercussions de l'éducation de la petite enfance.

Le chapitre 5 insiste sur les stades de développement qui accompagnent la croissance de l'enfant et passe en revue les différentes stratégies d'enseignement et d'apprentissage à mettre en œuvre pour y répondre. Il démontre que si le choix d'un modèle curriculaire est un facteur clé de la qualité de l'éducation de la petite enfance, l'apprentissage actif de bonne qualité, qui donne la possibilité aux enfants de prendre des décisions, est plus productif qu'un enseignement purement didactique.

Le chapitre 6 s'intéresse aux critères de sélection d'un modèle efficace. Les modèles fondés sur un apprentissage initié par l'enfant et assisté par des adultes sont plus efficaces que des modèles construits suivant un enseignement structuré par l'adulte. De plus, ils agissent dans le sens d'un objectif vers lequel tendent les politiques publiques : « *impliquer les professionnels, les familles et les communautés dans l'accueil et l'éducation des enfants de telle sorte que chaque groupe puisse mettre en œuvre ses idées et objectifs propres* ».

Dans le dernier chapitre l'auteur aborde les questions de planification et de fonctionnement des programmes d'éducation de la petite enfance. Il suggère plusieurs critères essentiels à leur réussite :

➤ L'utilisation d'un modèle curriculaire

validé par des recherches approfondies ;

- L'offre d'un programme de formation continue, assorti d'un système de contrôle assuré par un formateur parfaitement au fait du modèle utilisé ;
- Le recours à des systèmes d'évaluation validés pour apprécier la progression de l'enfant tout au long du programme ;
- La participation active des parents ;
- Des ressources financières suffisantes et une bonne gestion.

Le message à retenir est le suivant : l'efficacité de l'éducation de la petite enfance dépend des critères de mise en œuvre, qui doivent être de la plus haute qualité. ■



L'éducation de la petite enfance : l'offre et la demande. Par David P. Weikart, UNESCO, Institut international de planification de l'éducation, 2000. 108 pages. Le texte peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001223/122380f.pdf>

Calendrier

Activités de l'ADEA

20 - 25 mai 2002

Programme Communication pour l'éducation et le développement (COMED)

Atelier national de formation pour les journalistes et chargés de communication

Monrovia, Libéria

29 - 30 mai 2002

Prix africain du journalisme d'éducation

Réunion du Jury

Cotonou, Bénin

3 - 8 juin 2002

GT sur la profession enseignante, section anglophone

Atelier de formation pour les nouveaux inspecteurs scolaires

Zanzibar, Tanzanie

4 - 5 juin 2002

GT sur l'enseignement supérieur
Réunion pour discuter de la structure et de l'organisation du GT et établir les priorités pour 2003

Accra, Ghana

12 - 14 juin 2002

GT sur l'éducation non formelle

Séminaire national

Création d'un GT national

Maputo, Mozambique

Juillet 2002

GT sur le développement de la petite enfance, en collaboration avec l'UNICEF

Lancement du projet d'études sur les politiques dans trois pays francophones : le Sénégal, le Burkina Faso, la Mauritanie

(date et lieu à déterminer)

Septembre 2002

GT sur les statistiques de l'éducation

Séminaire sur le dialogue des politiques : Application des méthodologies quantitatives aux politiques éducatives

Réunion du Comité directeur

(dates et lieux à déterminer)

Les dates étant susceptibles de changer veuillez consulter le site web de l'ADEA (www.ADEAnet.org)

2 - 11 septembre 2002

Prix africain du journalisme d'éducation

Voyage d'étude des journalistes

Paris, Londres

29 octobre 2002

ADEA

Réunion du bureau des ministres.

Réunion des leaders et coordonnateurs des GT

Abidjan, Côte d'Ivoire

30 octobre - 1 novembre 2002

ADEA

Réunion du comité directeur

Abidjan, Côte d'Ivoire

Autres activités

8 - 10 mai 2002

Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants

ONU

New York, Etats Unis

20 - 22 mai 2002

Colloque international sur l'éducation de base pour tous dans les pays francophones

Organisé par le Groupe d'étude sur l'éducation en Afrique (Gretaf)

Paris, France

Site web : www.refer.org/gretaf.

23 mai 2002

Atelier statistique pour les coordonnateurs nationaux EPT en Afrique francophone

Organisé par l'UNESCO

Madagascar



Lettre d'information trimestrielle publiée par l'ADEA

Prière d'adresser toute correspondance à :

Association pour le développement de l'éducation en Afrique
7-9 rue Eugène-Delacroix,
75116 Paris, France

Tél. : +33(0) 1 4503 7757

Fax : +33(0) 1 4503 3965

Mél : adea@iiep.unesco.org

Site web : www.ADEAnet.org

24 - 27 juin 2002

Le rôle des parents dans l'éducation des filles : Echange d'expérience entre parents du Nord et parents du Sud

Organisé par l'Union Nationale des Associations de Parents d'Elèves du Secondaire et du Supérieur du Burkina Faso (UNAPESB) et la Fédération Internationale pour l'Education des Parents (FIEP)

Ouagadougou, Burkina Faso

29 juillet - 2 août 2002

L'apprentissage ouvert : transformer l'éducation pour faciliter le développement

Commonwealth of Learning

Durban, Afrique du Sud

26 août - 4 septembre 2002

Sommet mondial sur le développement durable

ONU

Johannesburg, Afrique du Sud

1-2 octobre 2002

L'Education Pour Tous : Pour l'équité, la qualité, l'accès et l'excellence en alphabétisation

Conférence internationale organisée par l'UNESCO en collaboration avec l'Université Kebangsaan

Selangor, Malaisie

28 - 31 octobre 2002

2^{ème} Conférence internationale sur le développement de la petite enfance. Interventions sur la petite enfance : réussites et enseignements.

Organisée par l'Etat d'Erythrée, en collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF

Asmara, Erythrée

2 - 6 décembre 2002

Réunion des ministres de l'éducation des Etats membres africains (MINEDAF VIII)

Maurice

Les points de vue et opinions exprimés dans les articles signés de la lettre d'information de l'ADEA sont ceux des auteurs et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à toute autre organisation, ou à tout autre individu.